



FRANÇAISE
DE l'Énergie



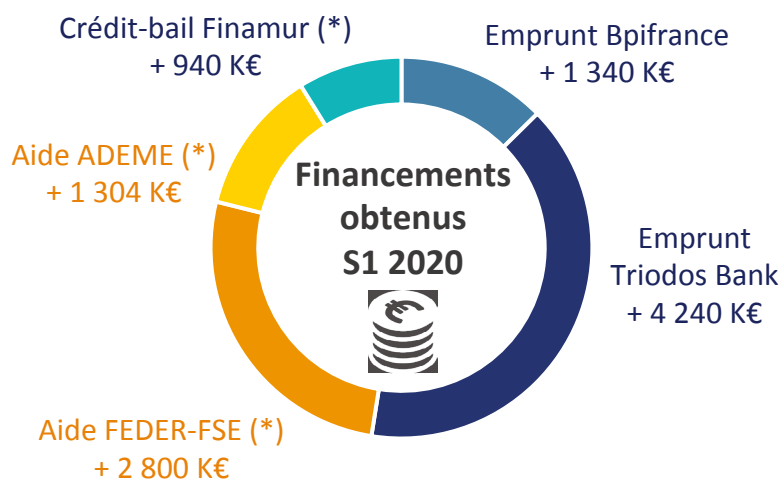
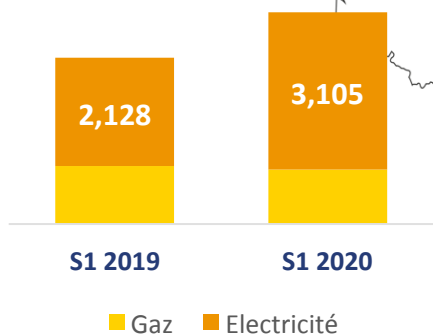
RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

31 DECEMBRE 2019

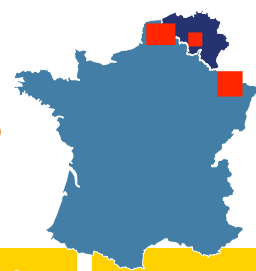


Le Groupe en quelques chiffres...

Chiffre d'affaires (K€)



Réserves certifiées 2P (millions de m3)



Belgique (Anderlues)	Hauts-de-France	Lorraine
277	9 191	2 144



(*) Au 31 décembre 2019:
En-cours de crédit-bail de 301 K€ sur 940 K€,
Aides ADEME et FEDER-FSE non encaissées.

SOMMAIRE

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE4

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2019-2020	5
FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE	9
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	13
PERSPECTIVES, RISQUES ET INCERTITUDES POUR L'EXERCICE 2020.....	14

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE AU 31 DECEMBRE 2019 17

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES CONDENSES 18

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	19
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	20
BILAN CONSOLIDE	21
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE ..	22
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	23
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES.....	24
1. REGLES, METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES.....	24
2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT SEMESTRIEL.....	31
3. NOTES ANNEXES AU BILAN	39
4. AUTRES NOTES D'INFORMATION	50

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 60

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 63

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2019-2020	5
FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE	9
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	13
PERSPECTIVES, RISQUES ET INCERTITUDES POUR L'EXERCICE 2020	14

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2019-2020

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires réalisé sur le semestre écoulé a progressé de 27,3% par rapport au premier semestre de l'exercice 2019, pour s'établir à 4.180 K€ soit une hausse de 896 K€.

Cette progression continue s'explique principalement par la bonne performance de l'activité production d'électricité, avec une montée en puissance de la contribution du site d'Avion et la nouvelle génération de revenus sur le site belge d'Anderlues, en production depuis fin avril 2019.

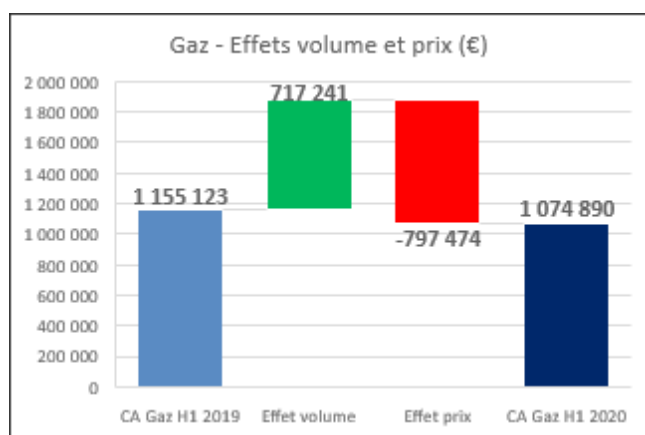
Ces bonnes tendances ont permis de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires lié à l'activité production de gaz, fortement affectée par la baisse des prix de vente moyen sur la période (-45%).

Evolution des ventes entre les premiers semestres 2019 et 2020

€	H1 FY2020	H1 FY2019	Var.	Var. %
France - Gaz	1 074 890	1 155 123	-80 233	-6,9%
France - Electricité	2 656 695	2 128 344	528 351	24,8%
Belgique - Electricité	448 120	0	448 120	
Total CA	4 179 704	3 283 467	896 237	27,3%

De façon détaillée, sur le périmètre gaz, les volumes vendus ont nettement augmenté de 31.019 MWh pour passer de 44.725 à 75.744 MWh sur le semestre clos le 31 décembre 2019, soit un effet volume de 743 K€. Cette forte augmentation des volumes s'est notamment concrétisée sur le deuxième trimestre de l'exercice 2019-2020, le premier trimestre ayant été impacté par des travaux réalisés sur les réseaux de transport et de distribution.

Néanmoins, cet effet volume positif a été intégralement absorbé par l'effet prix défavorable de la période, le prix moyen de vente passant de 24 €/MWh à 13,4 €/MWh entre les premiers semestres 2019 et 2020, malgré une remontée des prix habituelle à partir du mois d'octobre 2019.



La production d'électricité verte a elle poursuivi sa belle progression pour atteindre globalement un chiffre d'affaires de 3.105 K€. Sur les 6 cogénérations en fonctionnement en France, les taux de performance dépassent désormais les 94% et ce sur les 4 sites du Groupe, avec une forte hausse des volumes produits sur Avion (+108% de volumes produits par rapport au premier semestre 2019), le premier semestre 2019 ayant souffert des travaux de fiabilisation du site et de l'installation de trois nouveaux moteurs électriques.

L'effet prix a été minime sur la période, seule l'évolution des prix prévue par l'arrêté tarifaire encadrant cette production s'appliquant, soit un prix moyen passant de 70,57 €/MWh à 71,79 €/MWh.

L'activité en Belgique compte pour désormais 11% du chiffre d'affaires global du Groupe, le site d'Anderlues étant pleinement opérationnel depuis sa mise en service. Sur ce semestre, les quantités vendues ont atteint 12.305 MWh, réparties de façon uniforme sur les 6 mois concernés. Le prix de vente moyen, au tarif de marché en Belgique, s'est lui établi à 36,4 €/MWh.

Cette bonne dynamique de l'activité production d'électricité devrait se poursuivre tout au long du second semestre et ce pour les 8 cogénérations installées. Sur l'activité production de gaz, même s'il n'est pas attendu d'évolution marquée des prix à la hausse, le Groupe s'attend à une hausse des volumes de gaz vendus portée notamment par le fonctionnement simultané des trois moteurs électriques à compter du mois d'avril à Avion.

EBITDA ET RESULTAT OPERATIONNEL

En ligne avec la tendance observée lors de la précédente clôture annuelle au 30 juin 2019, l'EBITDA progresse très nettement sur ce semestre par rapport au premier semestre de l'exercice précédent, pour atteindre 712 K€ en hausse de 559 K€. Cette performance est liée à la croissance de l'activité décrite précédemment couplée à une bonne maîtrise des coûts opérationnels. En effet, si le coût des biens et services vendus a progressé de façon parallèle à l'activité, soit une hausse de 26% due en particulier aux coûts d'achat d'électricité, les charges administratives et opérationnelles se sont elles stabilisées pour passer de 1.619 K€ à 1.651 K€.

Le coût des biens et services vendus atteint 2.044 K€ sur ce premier semestre 2019/2020, principalement constitué d'achats d'électricité pour 799 K€, en hausse de 438 K€ par rapport au premier semestre 2018/2019 du fait du fonctionnement de deux des trois moteurs électriques Siemens installés début 2019 sur Avion. L'autre poste de coût significatif est représenté par les charges d'entretien/maintenance, à 507 K€ (hausse de 90 K€).

Les charges administratives et opérationnelles sont notamment constituées, hors charges de personnel, de coûts d'honoraires pour 308 K€ ainsi que de frais d'études et recherches pour 196 K€. La hausse remarquée sur ce poste, pour 150 K€, est lié surtout à de nouveaux projets en cours de développement, notamment la mise en œuvre du projet de fourniture d'énergie à la commune de Béthune à horizon 2021. Les coûts liés à ce projet ont fait l'objet d'une refacturation au partenaire du Groupe sur ce dernier, Dalkia, à hauteur de 133 K€ sur ce semestre.

Hors actions gratuites, les charges de personnel sont relativement stables, passant de 818 K€ à 802 K€ pour un effectif moyen de 17,7 à 16,9 répartis sur les entités La Française de l'Énergie et Gazonor. La charge liée à l'attribution des actions gratuites (39 K€ contre 66 K€ sur le semestre précédent) est calculée et étalée pour chacun des plans en cours sur leur période totale d'acquisition, le plan 2019 ayant une date d'attribution au 12 décembre 2019, soit peu d'impact sur ce premier semestre 2019/2020.

Cette stabilité des dépenses opérationnelles, hors coûts des biens vendus, démontre la capacité maintenant régulière du Groupe à maîtriser sa structure de coût.

Les dotations nettes sur provisions présentent un produit de 153 K€ contre une charge de 131 K€ sur le premier semestre 2018/2019. Ce produit est surtout lié aux reprises enregistrées sur les provisions pour risques en particulier du fait de la fin du contrôle fiscal chez La Française de l'Énergie pour une reprise de 162 K€.

Enfin, les dotations aux amortissements progressent fortement, de 390 K€ à 600 K€, sous trois effets combinés : la mise en service de deux des trois moteurs électriques sur le site d'Avion fin 2018 et début 2019 pour un investissement cumulé de 0.8 M€, le début d'amortissement du site d'Anderlues à compter d'avril 2019 et de sa mise en production (investissements de plus de 1.9 M€) et la première application d'IFRS 16 ayant abouti à la constatation de 51 K€ de dotations aux amortissements sur ce semestre.

Ces effets cumulés permettent au résultat opérationnel du Groupe de sortir de la zone rouge pour passer de (237) K€ sur le premier semestre 2018/2019 à un chiffre positif de 112 K€ sur ce semestre.

INVESTISSEMENTS

Le premier semestre de l'exercice clôturant le 30 juin 2020 a constitué pour le Groupe La Française de l'Énergie une période de transition en matière d'investissements, après un exercice 2019 qui avait vu la réalisation de deux projets significatifs, soit l'installation de trois nouveaux moteurs électriques Siemens sur le site d'Avion pour environ 1,3 M€ et la mise en fonctionnement du site d'Anderlues en Belgique pour plus de 1,9 M€ d'équipements pour deux cogénérations.

Sur la période de 6 mois close le 31 décembre 2019, les principaux investissements effectués se sont décomposés de la façon suivante :

- En Lorraine, les frais d'exploration se sont accrus de 203 K€ sur le permis Bleue Lorraine, principalement des travaux d'entretiens courants. Après la demande de concession du même nom effectuée en novembre 2018, l'année 2019 a surtout été consacrée à la finalisation du test de production du puits de Lachambre et à la préparation du plan de développement complet des activités du Groupe sur cette zone, présenté formellement le 21 janvier 2020.
- Toujours en Lorraine, un crédit-bail est en place afin de financer la construction d'un ensemble de bureaux et entrepôt sur la zone d'activité de Faulquemont (Moselle) qui permettra au Groupe d'éviter le déboursement des loyers des bureaux et entrepôts actuellement payés. Sur un budget estimé à 940 K€, 301 K€ ont déjà été investis au 31 décembre 2019 pour un projet qui devrait voir le jour avant septembre 2020.
- Dans les Hauts-de-France, l'entité Gazonor a engagé des investissements pour 263 K€, encore en en-cours pour la majorité, notamment un projet d'augmentation de performance de l'unité de déshydratation sur le site d'Avion pour plus de 0,1 M€ investis sur la période.
- En Belgique, on ne note que quelques investissements résiduels sur le site d'Anderlues pour moins de 30 K€ sur ce semestre.

Au bilan, les actifs d'exploration atteignent une valeur nette de 44.924 K€ (après prise en compte des éléments dépréciés), dont 41.121 K€ pour le permis Bleue Lorraine.

Les immobilisations corporelles, hors droits miniers, s'élèvent elles à 9.001 K€ contre 9.166 K€, après notamment près de 500 K€ d'amortissement de l'outil industriel du Groupe sur la période.

TRESORERIE ET FINANCEMENT

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2019 atteint 4.592 K€, en très forte amélioration de 3.427 K€ par rapport au 30 juin 2019. Cette évolution favorable s'explique par des flux de financement en nette hausse pour 4.757 k€, ayant plus que compensé une activité d'investissement qui est restée mesurée sur ce premier semestre 2019/2020, les flux liés aux activités opérationnelles étant eux légèrement positifs.

En effet, les activités opérationnelles du Groupe ont généré sur ce semestre un effet positif sur la trésorerie pour 86 K€, et ce malgré une variation du BFR d'exploitation négative de (821) K€.

Sur la période de 12 mois à venir, soit jusqu'au 31 mars 2021, les prévisions de cash-flow effectuées par la Direction du Groupe confirment la capacité du Groupe à poursuivre son activité d'exploitation, à faire face à ses besoins de trésorerie et à régler ses dettes présentes à son bilan.

Les flux de trésorerie de financement ont bénéficié de la conclusion de deux nouveaux emprunts sur cette période de 6 mois, l'un pour 1.340 K€ conclu entre Gazonor et Bpifrance Financement en octobre 2019 et l'autre pour 4.240 k€ conclu entre Gazonor Benelux et la banque Triodos en décembre 2019, soit un total de 5.580 K€ et de 5.240 K€ en encaissement net après prise en compte de la constitution du compte de garantie lié à l'emprunt Triodos pour 340 K€. Les autres flux de cette nature sont surtout liés au remboursement d'échéances trimestrielles sur l'emprunt BPI/Landesbank Saar pour 800 K€.

Enfin, comme présenté précédemment, si les investissements sont restés réduits sur ce semestre, les flux de trésorerie d'investissement ont surtout été impactés par la forte baisse des dettes fournisseurs d'immobilisation pour plus de 837 K€

En matière d'endettement, le Groupe présente toujours après ces opérations un ratio dettes financières nettes sur fonds propres à un niveau très conservateur, soit 26.5% à fin décembre 2019, comparé à 22.7% à fin juin 2019.

A la date de préparation de ces états financiers, le Groupe est toujours engagé dans plusieurs discussions avec des partenaires bancaires potentiels afin de financer notamment les investissements effectués et à venir dans les Hauts-de-France, en Belgique et dans le Grand-Est.

Sur base de ces discussions et de son expérience passée, le Groupe reste optimiste quant à sa capacité à mettre en œuvre ses perspectives de développement, en particulier l'installation de cogénérations supplémentaires en Belgique et dans les Hauts-de-France et la mise en production d'un certain volume de gaz en Lorraine.

FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

FINANCEMENTS

Emprunts Bpifrance Financement et Triodos Bank

Un emprunt a été souscrit par la société Gazonor auprès de Bpifrance Financement en date du 22 octobre 2019 et ce pour un montant nominal de 1.340 K€, visant au refinancement des coûts engagés pour l'acquisition des trois moteurs électriques de type Siemens installés sur le site d'Avion. Cet emprunt présente une maturité de 6 ans avec remboursement linéaire mensuel, pour un taux d'intérêt fixe de 1,5% par an.

Ce prêt est notamment assorti de l'affectation en gage de meubles corporels sans dépossession au profit de Bpifrance Financement des trois moteurs électriques concernés, d'une caution solidaire de la société La Française de l'Énergie à hauteur de 1.340 K€ pendant toute la durée du financement, ainsi que de la participation en risque de la garantie Bpifrance Financement à hauteur de 40% dans le cadre du fonds national de garantie « Développement Cas/Cas 2019 ».

Un second emprunt a été souscrit sur ce semestre, signé le 11 décembre 2019 entre la société Gazonor Benelux et Triodos Bank NV domiciliée en Belgique. Cet emprunt atteint lui un montant nominal de 4.240 K€ et porte sur le refinancement de la construction des deux cogénérations du site d'Anderlues, y compris un ensemble des coûts incorporels engagés (modélisation de sous-sols, ingénierie de réservoir...). La maturité de cet emprunt est de 6 ans à compter du 15 décembre 2019, via échéances semestrielles, avec un taux d'intérêt fixe de 1,65% par an.

Parmi les suretés consenties dans le cadre de ce prêt figurent notamment le nantissement au profit de Triodos Bank de 100% des actions de Gazonor Benelux, le gage sans dépossession de l'ensemble des équipements corporels financés sur le projet ou encore la prise en gage du solde créditeur de tous les comptes bancaires du projet d'Anderlues à l'exclusion du compte de distribution.

Enfin, un compte de réserve a été constitué pour 340 K€, présenté en actifs financiers non courants dans les comptes consolidés semestriels, et ce jusqu'au complet remboursement de l'emprunt.

Subvention FEDER-FSE

En date du 24 octobre 2019, une aide européenne du programme FEDER-FSE (Fonds Européen de Développement Régional - Fonds Social Européen) a été attribuée à la société Gazonor pour un montant de 2,8 M€ au titre de l'opération intitulée « Zéro Emission Gazonor 2022 ». Cette opération, consistant en l'installation de 20 nouvelles unités de cogénération sur les concessions détenues actuellement par le Groupe dans les Hauts-de-France, vise à valoriser le gaz de mines récupéré en circuits courts et ainsi éliminer toutes les émissions de grisou sur l'ancien bassin minier de cette zone.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



Outre le fait de confirmer l'engagement fort de La Française de l'Énergie sur ce territoire sa contribution écologique et économique à l'activité de la région, cette subvention va accompagner le plan de développement du Groupe et son objectif d'installer 30 MW supplémentaires dans les Hauts-de-France à horizon 2021.

Cette subvention n'est pas présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019, aucun investissement éligible n'ayant encore été initié. Sur la période retenue, soit jusqu'au 31 décembre 2022, les dépenses éligibles retenues pour le calcul de cette aide se montent à 29.690 K€.

Subvention ADEME (Fonds Chaleur)

Résolument engagée dans la transition écologique, La Française de l'Énergie, fort de son ancrage au sein du territoire mosellan, mène un projet de conception et d'exploitation du plus grand champs solaire thermique de France alimentant un réseau urbain de chaleur, en partenariat avec la régie ENES Creutzwald, la régie de production et de distribution d'électricité sur les communes de Creutzwald, Hombourg-Haut et Schoeneck (Moselle – Grand-Est).

Suite à l'appel à projets « Grand Champs solaire thermique » initié par l'ADEME, La Française de l'Énergie a été sélectionnée via sa filiale Cellcius nouvellement créée sur le semestre écoulé, avec une enveloppe de subvention égale à 1.3 M€ sur un investissement total de 2.4 M€, afin de produire 2.610 MWh/an de chaleur verte à destination des clients connectés au réseau de chaleur.

Cette subvention a été notifiée par l'ADEME en date du 29 novembre 2019, aucun montant n'ayant encore été perçu par le Groupe à la date d'arrêté de ces comptes consolidés semestriels.

Crédit-bail immobilier

Dans le cadre du développement du Groupe et afin d'affirmer son ancrage local, notamment sur un des territoires sur lequel La Française de l'Énergie poursuit son projet de production de gaz de charbon en circuits courts, La Société a initié en 2019 la recherche de nouveaux locaux pour y installer un ensemble de bureaux et d'entrepôts pour une superficie totale de 837 m². Un site a ainsi été retenu dans le périmètre de la ZAC de Pontpierre / Faulquemont (Moselle, Grand-Est), la construction des locaux ayant débuté au cours du premier semestre de l'exercice 2019/2020.

Afin de financer cet investissement, pour un budget estimé à 940 K€, un crédit-bail immobilier a été signé en octobre 2019 entre La Française de l'Énergie et la société Finamur portant sur une durée de 12 ans à compter de la prise d'effet du bâtiment, estimé pour septembre 2020. Le prix de la levée d'option d'achat en fin de contrat est de 94 K€, le preneur soit La Française de l'Énergie pouvant lever par anticipation son option d'achat à l'issue d'une période de location de 7 ans.

La construction étant en cours, l'investissement présenté dans les comptes consolidés semestriels au 31 décembre 2019 atteint 301 K€, pour une dette financière non courante du même montant.

PROJETS OPERATIONNELS

Conclusion d'un partenariat avec Total Quadran

Un partenariat exclusif a été signé en novembre 2019 entre La Française de l'Énergie et la société Total Quadran afin de développer de façon commune la production d'électricité photovoltaïque dans les Hauts-de-France et le Grand-Est. L'objectif est de déployer rapidement des solutions innovantes, adaptées aux spécificités industrielles des terrains, afin de répondre aux besoins croissants de génération électrique d'origine renouvelable.

L'objectif est de sécuriser plus de 100 MW de projets solaires d'ici fin 2020, et ce par la valorisation de friches industrielles et de terrains non cultivables. Chacun des projets retenus serait porté par une société de projet dont le Groupe La Française de l'Énergie détiendrait entre 10% et 49%, Total Quadran en possédant le complément.

Ce partenariat n'a aucun impact sur les comptes consolidés semestriels au 31 décembre 2019, aucune société de projet n'ayant encore été constituée à cette date et aucun coût significatif n'ayant été supporté par La Française de l'Énergie dans ce cadre.

Champ solaire thermique - Création de Cellcius S.A.S.

Comme rappelé dans la note « Subvention ADEME », Un projet de création de champ solaire thermique a été initié depuis plusieurs mois par le Groupe, sur une superficie de 5.300 m² avec injection dans le réseau de chaleur sur la commune de Creutzwald.

Une nouvelle entité a été créée pour mettre en œuvre ce projet, la société Cellcius S.A.S., faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2019. La création de cette société date du 13 novembre 2019 avec un capital initial de 1 K€, pour des coûts uniquement marginaux constatés à fin décembre.

La Française de l'Énergie qui détenait initialement 100% du capital de Cellcius S.A.S. en a cédé 49% à ENES- Régie municipale d'électricité de Creutzwald, qui sera également le client unique une fois le champ solaire thermique en fonctionnement. Cette cession de 49% a été constatée en date du 5 février 2020 pour la valeur comptable de chaque action, soit un prix de 490 €.

FISCALITE

Conclusion du contrôle fiscal visant La Française de l'Energie

Un contrôle fiscal était toujours en cours au début de ce premier semestre de l'exercice 2019/2020 au niveau de la société La Française de l'Energie, contrôle dont les conclusions avaient été notifiées à la société en date du 18 décembre 2018. Cette notification identifiait plusieurs motifs de redressement, portant à la fois sur les déficits reportables pour un total de 3.430 K€ et sur des retenues à la source pour 114 K€.

Après plusieurs échanges, et suite à un nouvel entretien dans le cadre de l'interlocution interrégionale, l'administration fiscale a, par un courrier en date du 11 décembre 2019, fait finalement droit aux demandes de La Française de l'Energie pour 2.689 K€ de déficits reportables, soit un redressement portant sur 741 K€. Les retenues à la source redressées se montant elles, dont pénalités, à 71 K€.

La Française de l'Energie ayant accepté ce redressement, la mise en recouvrement est intervenue le 15 janvier 2020 pour les retenues à la source, le calcul des impôts différés actifs du Groupe au 31 décembre 2019 tenant lui compte de la remise en cause des 741 K€ de déficits reportables, contre une estimation de 1.727 K€ dans les comptes consolidés au 30 juin 2019, soit un impact favorable de 247 K€ d'IDA sur base d'un taux d'impôt de 25%.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

A l'exception de l'opération décrite ci-dessous, aucune nouvelle transaction avec les parties liées n'est intervenue au cours de ce premier semestre de l'exercice clos au 30 juin 2020.

Comme mentionné dans le rapport financier du Groupe au 30 juin 2019, un avenant au prêt d'actionnaire conclu avec la société Deltec Bank and Trust avait été signé en date du 30 juin 2019, et prévoyant un report des échéances de remboursement de ce prêt. Un premier remboursement de 500 K€ devait intervenir au 31 décembre 2019, un second remboursement de 250 K€ devait suivre au 30 juin 2020 puis un troisième et dernier remboursement de 3.930 K€ au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2019, en accord avec la société Deltec Bank and Trust, le premier remboursement a été initié en deux versements : un premier versement de 250 K€, émis fin 2019 mais encaissé par Deltec début 2020 en raison de délais interbancaires, le second versement de 250 K€ devant être émis avant fin mars 2020. Les autres échéances prévues ne sont pas modifiées, tout comme le montant des commissions ou les intérêts appliqués.

La note 4.4 « parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés donne toutes les informations nécessaires quant aux transactions en cours avec les parties liées, leur nature et les montants à considérer sur ce semestre.

PERSPECTIVES, RISQUES ET INCERTITUDES POUR L'EXERCICE 2020

L'ADN du Groupe reste plus que jamais centré sur son cœur de métier, la valorisation d'énergies propres en circuits courts, assurant de façon combinée la réduction de l'empreinte carbone, l'amélioration du pouvoir d'achat du consommateur final et l'indépendance énergétique.

L'exercice clos le 30 juin 2019 avait vu plusieurs étapes importantes se concrétiser : l'installation de nouveaux moteurs électriques sur le site d'Avion, permettant à ce dernier de pouvoir bénéficier d'une production de gaz optimisée avec un outil industriel totalement réadapté, la mise en service de deux nouvelles cogénérations sur le site d'Anderlues en Belgique avec une atteinte des performances souhaitées presque immédiate, et en Lorraine le dépôt de la demande de concession dite « Bleue Lorraine ».

Surtout, cet exercice 2019 avait permis au Groupe d'atteindre pour la première fois un EBITDA, un résultat opérationnel et un résultat net positif, ainsi que des cash-flows opérationnels positifs également.

L'exercice clos le 30 juin 2020 doit permettre au Groupe, en capitalisant sur ces très bonnes performances, de pouvoir passer un cap dans son développement aussi bien concernant ses projets opérationnels en cours que sa structuration financière.

Dans les Hauts-de-France, sur ses concessions existantes, l'objectif fort pour le Groupe réside dans le déploiement d'unités supplémentaires de cogénération sur le même modèle que les 9 MW installés en 2017. La prospection des terrains nécessaires tout comme les discussions avec les fournisseurs du projet étant déjà bien engagées, le Groupe est encore dans l'attente d'un accord de mise à disposition des ouvrages existants sur ses concessions avec l'Etat afin de lancer rapidement la mise en production de nouvelles unités, pour un potentiel complémentaire de 30 MW fin décembre 2021.

Au 1^{er} janvier 2021, la fourniture en gaz, électricité verte et chaleur de la commune de Béthune, via le réseau de chaleur détenu et opéré par Dalkia dans le cadre d'une délégation de service public, va renforcer le positionnement de La Française de l'Énergie comme acteur de référence dans la transition écologique des territoires.

En Belgique, la très bonne dynamique enclenchée par l'installation des deux cogénérations sur le site d'Anderlues doit être accompagnée plus loin encore, que ce soit par l'installation d'unités nouvelles sur ce même site à court terme (objectif de 2021) ou l'obtention de nouvelles concessions de gaz de mines dans un marché toujours considéré comme très porteur pour le Groupe. Toutes ces démarches sont en cours notamment concernant les potentiels de raccordement et de nombre d'unités supplémentaires sur Anderlues, ainsi que la mise en place réglementaire.

En Lorraine, le Groupe a franchi un palier important au cours de ce premier semestre avec la fin de la revue d'expertise indépendante initiée à la fin de l'exercice 2019 et menée par 4 experts internationaux du gaz de charbon. Cette revue a permis de valider techniquement les travaux entrepris jusque-là par La Française de l'Énergie et en conséquence, a permis de structurer un plan de développement précis visant à valoriser le potentiel extrêmement important des réserves de gaz de la région. En effet, si la certification MHA de novembre 2018 évoque des réserves 2P de 2.144 millions de m³, pour une VAN10 de 161 M€ pour les réserves totales (réserves 1P, 2P, 3P), elle ne représente que 3,6% de l'ensemble des

ressources contingentes sur Bleue Lorraine et ses zones adjacentes.

Ce plan de développement, présenté officiellement le 21 janvier 2020, vise notamment à initier des forages de plusieurs puits sur une même veine, en débutant sur un des quatre sites identifiés. De façon parallèle, les options de financement sont en cours de discussion avec un objectif clair : concrétiser la valeur du projet sans diluer les actionnaires existants. En termes de calendrier, les perspectives sont aujourd'hui d'initier une campagne de forage d'ici la fin d'année calendaire 2020 pour une première commercialisation du gaz d'ici fin 2021.

En parallèle, La Française de l'Énergie avait effectué une demande de concession en novembre 2018, auprès des services du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, et ce pour une durée de validité courant jusqu'au 1^{er} janvier 2040. Cette demande a été jugée recevable et est actuellement en cours d'instruction par les autorités compétentes ayant jusqu'au 28 février 2022 pour se prononcer.

Enfin, et dans un contexte marqué par la faiblesse des prix du gaz, dont l'impact s'est fait sentir sur ce premier semestre, le Groupe continue à utiliser son savoir-faire pour se positionner sur d'autres projets porteurs comme le solaire thermique, le photovoltaïque ou le biogaz afin d'optimiser l'utilisation de ses actifs fonciers notamment dans le Grand-Est, et ce en partenariat avec des acteurs reconnus de ces secteurs. L'accord avec Total Quadran ou le lancement de Cellcius en sont des exemples concrets.

Les opportunités de développement à l'export, via croissance externe, continuent d'être observées avec attention, la Pologne et l'Allemagne présentant actuellement les perspectives les plus intéressantes.

En matière de financement, les nouveaux emprunts contractés fin 2019 témoignent de la capacité du Groupe à attirer des sources de financement à des taux toujours plus compétitifs. L'enjeu est clairement d'accélérer ce processus afin d'accompagner l'ensemble des projets décrits plus avant et de maintenir un coût du capital faible tout en assurant une génération de cash-flows opérationnels restant positifs.

Par rapport aux risques présentés en partie 7 de son rapport financier annuel tel que publié le 24 octobre 2019, le Groupe n'identifie pas de risque complémentaire qui serait à prendre en considération pour ses activités au cours du second semestre de l'exercice clos le 30 juin 2020 autre que les incertitudes provenant du développement de la crise sanitaire liée au COVID19 actuellement en cours en Europe et qui pourraient avoir des conséquences sur certains de ses fournisseurs européens.

Parmi l'ensemble de ces risques, ceux considérés comme les plus importants sont les suivants :

- Evolution et volatilité négative des prix du gaz pouvant avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe et la valorisation de ses actifs de production.
- Rendements de ses équipements industriels plus faibles qu'anticipés, notamment sur son site d'Avion et sur les sites de cogénérations, ne permettant pas d'atteindre les niveaux de croissance et de rentabilité espérés.
- Difficulté à obtenir des nouveaux financements dans les conditions et délais impartis pouvant freiner les projets d'expansion du Groupe et ses nouveaux projets.
- Evolutions non anticipées ou contraintes réglementaires pouvant entraîner le retard ou la remise en question de projets de développement.

Épidémie de coronavirus : **point de situation sur les activités du Groupe**

Dans un contexte macro-économique et sanitaire incertain marqué par la propagation du coronavirus Covid-19, à la date d'arrêt de ces comptes consolidés semestriels, les analyses de risques réalisées démontrent que les activités du Groupe ne sont pas affectées à ce jour par les conséquences de la propagation du virus.

En particulier, toutes les installations sont gérées et contrôlées à distance et l'activité n'a aucune dépendance d'approvisionnement vis-à-vis des fermetures d'usines dans les principaux pays tiers touchés notamment la Chine et les pays européens. L'organisation des équipes opérationnelles du Groupe a été adaptée pour faire face aux nouvelles contraintes réglementaires avec un contact très régulier avec les fournisseurs étrangers de La Française de l'Énergie pour anticiper toute évolution de la situation dans les pays européens où ils opèrent.

Les risques pouvant à ce stade survenir et avoir un impact sur les activités du Groupe sont la baisse du prix du gaz liée à l'évolution de la conjoncture économique et des retards d'approvisionnement ou de prestations chez certains sous-traitants qui seraient touchés par les mesures de confinement ou de restriction d'activité.

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE AU 31 DECEMBRE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Julien Moulin
Président-Directeur Général

Antoine Forcinal
Directeur Général Délégué

Jean Fontourcy

Christophe Charlier ^(a)

Cécile Maisonneuve ^(a)

Alain Liger ^(a)

COMITE DES COMPTES ET DE L'AUDIT

Christophe Charlier
Président

Julien Moulin

Jean Fontourcy

COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS

Jean Fontourcy
Président

Cécile Maisonneuve

Alain Liger

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS ^(b)
représenté par Laurence Fournier

CBP Audit et Associés ^(c)
représenté par Daniel Noël

(a) *Administrateur indépendant*

(b) *Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.*

(c) *Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.*

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES CONDENSES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	19
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	20
BILAN CONSOLIDE	21
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	22
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	23
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES	24
1. Règles, méthodes et principes comptables	24
2. Notes annexes au compte de résultat semestriel	31
3. Notes annexes au bilan	39
4. Autres notes d'information	50

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 décembre 2019	notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
		€	€
Chiffre d'affaires	2.1	4 179 704	3 283 467
Autre produits opérationnels	2.2	144 884	289 610
Coûts des biens et services vendus	2.3 / 2.4	-2 043 770	-1 627 685
Charges administratives et opérationnelles	2.3 / 2.4	-1 651 166	-1 618 859
Autres produits/(charges)		-70 702	-41 123
Dotations nettes sur provisions		153 446	-131 978
EBITDA		712 396	153 433
Dotations aux amortissements		-600 188	-390 107
Résultat opérationnel		112 208	-236 674
Produits financiers		-	-
Coût de l'endettement financier brut	2.5	-247 037	-239 572
Autres charges financières	2.5	-16 460	-25 706
Résultat avant impôts		-151 289	-501 952
Impôts courants et différés	2.6	344 724	-208 186
Résultat net		193 436	-710 137
Résultat net, part du groupe		193 436	-710 137
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle		-	-
<i>Résultat par action</i>			
- <i>Résultat de base par action</i>		0,04	-0,14
- <i>Résultat dilué par action</i>		0,04	-0,14

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Période de 6 mois close le 31 décembre 2019	notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
		€	€
Résultat net		193 436	-710 137
-			
Éléments transférables ultérieurement en résultat		0	0
Ecart actuariel sur régimes de retraites		-	-50
Effet d'impôt		-	12
Éléments non transférables ultérieurement en résultat		0	-38
Résultat global		193 436	-710 175
Résultat global, part du groupe		193 436	-710 175
Résultat global, part des intérêts ne donnant pas le contrôle		-	-

BILAN CONSOLIDÉ

Période de 6 mois close le 31 décembre 2019	notes	31 décembre 2019	30 juin 2019
		€	€
ACTIFS			
Actifs d'exploration	3.1	44 923 760	44 699 487
Autres immobilisations incorporelles		7 193	9 613
Droits miniers prouvés	3.2	24 860 968	24 972 299
Autres immobilisations corporelles	3.3	9 001 142	9 165 724
Actifs financiers non courants		1 252 068	912 069
Impôts différés actifs	2.6	1 677 367	1 295 155
Actifs non courants		81 722 497	81 054 347
Stocks		238 761	321 145
Créances clients et comptes rattachés	3.4	1 581 842	1 134 882
Autres actifs courants	3.4	2 128 400	2 526 357
Charges constatées d'avance et étalées	3.4	54 556	191 114
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.5	4 740 999	1 165 151
Actifs courants		8 744 559	5 338 651
Total Actifs		90 467 056	86 392 998
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital	3.6	5 155 890	5 150 659
Primes	3.6	44 078 955	44 084 186
Autres réserves		5 022 636	4 122 318
Résultat net part du groupe		193 436	841 304
Autres éléments des capitaux propres		4 011	4 011
Intérêts ne donnant pas le contrôle		-	-
Capitaux propres		54 454 928	54 202 479
Dette financière non courante	3.8	11 625 334	11 015 558
Provisions non courantes		4 243 251	4 232 934
Provisions pour engagements de retraite		27 362	18 182
Impôts différés passifs	2.6	6 372 936	6 340 264
Autres passifs non courants		284 125	284 125
Passifs non courants		22 553 008	21 891 064
Dette financière courante	3.8	7 570 659	2 479 505
Provisions courantes		81 477	243 548
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 847 499	2 432 030
Fournisseurs d'immobilisations		2 803 027	3 778 281
Autres passifs courants		1 156 458	1 366 091
Passifs courants		13 459 121	10 299 456
Total Capitaux propres et Passifs		90 467 056	86 392 998

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 décembre 2019	notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
		€	€
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		193 436	-710 137
Charge d'impôt courant et différé	2.6	-344 724	208 186
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs des immobilisations corporelles et incorporelles		600 188	390 107
Dotations nettes aux provisions		-153 446	131 978
Plus/moins-value sur cessions d'actifs		0	-
Variation du besoin en fond de roulement d'exploitation	4.1	-821 172	-275 030
Variation du BFR - autres actifs et passifs	4.1	183 509	-232 163
Charge sur plans d'attribution d'actions		39 057	65 922
Coût de l'endettement financier brut	2.5	247 037	239 572
Impôt payé		0	-
Autres éléments non monétaires		142 583	28 668
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION		86 468	-152 897
Activités d'investissement			
Frais d'exploration immobilisés	3.1	-224 272	-617 529
Investissements corporels et incorporels	3.3	-303 291	-1 248 461
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	3.3	100 054	-
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations		-837 095	-440 805
Subventions encaissées sur activités d'investissement	3.3	167 956	250 000
Acquisition d'actifs financiers	3.8	0	-185 559
Cession d'actifs financiers		20 560	850
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT		-1 076 088	-2 241 504
Activités de financement			
Flux sur emprunts obligataires		0	-
Emission d'emprunts et dettes financières (hors frais)	3.8	5 240 000	-
Remboursement d'emprunts et dettes financières	3.8	-861 910	-800 001
Autres dettes financières courantes	3.8	267 657	307 952
Coût de la dette nette: intérêts payés		-176 338	-93 214
Frais payés sur emprunts		-52 500	-
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT		4 416 909	-585 263
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		3 427 289	-2 979 664
trésorerie nette à l'ouverture		1 164 684	3 776 231
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE		4 591 973	796 567

La trésorerie nette à la clôture présentée dans le tableau de flux de trésorerie consolidé est constituée des comptes bancaires nets des concours bancaires courants, des comptes de caisse ainsi que de la part trésorerie issue du contrat de liquidité mis en œuvre par le Groupe (148 K€ contre 128 K€ au 30 juin 2019).

La constitution du compte de garantie pour un montant de 340 K€ associée à l'emprunt Triodos de 4.240 K€ est présentée en diminution des émissions d'emprunts dans ce tableau, soit un impact net présenté en activités de financement.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Période de 6 mois close le 31 décembre 2019	Actions		Capital	Primes	Autres éléments des capitaux propres	Résultat et autres réserves	Total capitaux propres
	Nombre	Valeur nominale					
		€	€	€	€	€	
Au 30 Juin 2018	5 065 174	1	5 065 174	44 169 671	6 574	4 022 202	53 263 621
Résultat net consolidé semestriel						-710 137	-710 137
Autres éléments du résultat global						-38	-38
Plan d'attribution d'actions gratuites						65 922	65 922
Contrat de liquidité - actions propres						-158 056	-158 056
Augmentation de capital (actions gratuites)	85 485	1	85 485	-85 485			-
Au 31 Décembre 2018	5 150 659	1	5 150 659	44 084 186	6 537	3 219 931	52 461 313
Au 30 Juin 2019	5 150 659	1	5 150 659	44 084 186	4 011	4 963 623	54 202 479
Résultat net						193 436	193 436
Autres éléments du résultat global							-
Plan d'attribution d'actions gratuites						39 056	39 056
Autres variations						19 957	19 957
Augmentation de capital (actions gratuites)	5 231	1	5 231	-5 231			-
Au 31 Décembre 2019	5 155 890	1	5 155 890	44 078 955	4 011	5 216 072	54 454 928

L'augmentation de capital pour 5 K€ intervenue sur la période de 6 mois clos le 31 décembre 2019 est liée à la constatation par le Président le 27 décembre 2019 de l'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires du second plan mis en œuvre en 2017 par le Conseil d'administration dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée générale du 23 mars 2016.

Suite à la réalisation de l'ensemble des conditions de présence et au terme de la période d'acquisition prévue par le Règlement du plan, 5.231 actions ont ainsi été attribuées, avec augmentation de capital par incorporation de primes d'émission.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS CONDENSÉS

1. REGLES, METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Principes généraux et base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés condensés du premier semestre de l'exercice clôturant le 30 juin 2020, soit la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du groupe La Française de l'Énergie S.A. le 20 mars 2020.

Ces comptes ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 sur l'établissement des comptes intermédiaires ainsi qu'avec les normes et interprétations comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2019.

Les comptes consolidés semestriels condensés sont préparés selon les mêmes règles et méthodes que celles retenues pour la préparation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019. En outre, les activités du Groupe ne sont pas considérées comme sujettes à une saisonnalité particulière sur une base annuelle et la comparabilité des comptes semestriels et annuels n'en est par conséquent pas affectée.

Le périmètre de consolidation a évolué sur ce semestre par rapport au 30 juin 2019, la société Cellcius S.A.S. l'ayant intégré au 13 novembre 2019, date de sa création. Cette société, de droit français, détenue au 31 décembre 2019 à 100% par La Française de l'Énergie, n'a présenté depuis sa création aucune activité opérationnelle et ne compte aucun salarié, soit un impact non significatif sur ces comptes consolidés semestriels.

Aucune autre variation du pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées n'est intervenue au cours du semestre clos le 31 décembre 2019.

La Française de l'Énergie S.A. est la société mère domiciliée en France de l'ensemble consolidé du Groupe au 31 décembre 2019 dont les états financiers incluent à cette date ses filiales détenues directement, soit les sociétés de droit français EG Lorraine S.A.S., EG NPC S.A.S., Cellcius S.A.S., la société de droit américain Concorde Energy Inc. et la société de droit luxembourgeois LFDE International S.A. Sont intégrées également au périmètre de consolidation les sociétés détenues indirectement, soit les sociétés de droit français Concorde Energie Paris S.A.R.L., Gazonor Holding S.A.S., Gazonor S.A.S. et la société de droit belge Gazonor Benelux S.A. Les filiales directes et indirectes sont toutes détenues à 100% par La Française de l'Énergie S.A. et consolidées par la méthode de l'intégration globale. Aucun intérêt minoritaire n'existe au 31 décembre 2019, de façon similaire à la situation au 30 juin 2019.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère et de ses filiales, hors Concorde Energy Inc. (dollar américain) qui ne présente pas d'activité au cours du semestre et des périodes comparables précédentes.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, le Groupe La Française de l'Énergie S.A. a appliqué la norme IFRS 16 relative aux contrats de location (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019). Lors de la conclusion d'un contrat de location, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés de la part fixe des loyers, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat

(présentés par simplification sur la ligne « autres immobilisations corporelles »).

Le Groupe a appliqué la méthode de transition dite « rétrospective modifiée » qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition égal aux seuls loyers résiduels actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage ajusté du montant des loyers payés d'avance ou enregistrés en charges à payer. La norme ayant prévu diverses mesures de simplification lors de la transition, le Groupe a notamment retenu celles permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur, de reprendre à l'identique le cas échéant les contrats qualifiés de location financement selon la norme IAS 17 et de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion des contrats.

Par ailleurs, sont exclus du champs d'IFRS 16 les contrats de bail portant sur des terrains et parcelles situées en région Lorraine, car correspondant à des locations conclues dans le contexte de l'exploration de ressources minières, pétrolières, de gaz naturel, et relevant de la norme IFRS 6.

La détermination de la durée des contrats correspond à la durée non résiliable, à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude de ne pas exercer. Enfin, le taux d'actualisation retenu par le Groupe est le taux d'emprunt marginal pour des contrats de même nature.

Le tableau suivant présente les effets de l'application de la norme IFRS 16 sur l'ensemble de la période de 6 mois close le 31 décembre 2019 :

Impact de l'application IFRS 16				
Période de 6 mois close le 31 décembre 2019	01 juillet 2019	amortissement	retrait. Loyers	31 décembre 2019
	€	€	€	€
Autres immobilisations corporelles	123 680	-50 657		73 023
Impôts différés actifs		12 664	-6 424	6 240
Dettes financières non courantes	70 213		-16 852	53 361
Dettes financières courantes	53 467		-8 844	44 623
Impact capitaux propres hors résultat	0	-37 993	19 272	-18 721
Charges administratives et opérationnelles			27 500	27 500
Dotations aux amortissements		-50 657		-50 657
Coût de l'endettement financier brut			-1 804	-1 804
Impôts courants et différés		12 664	-6 424	6 240
Impact résultat net	0	-37 993	19 272	-18 721

La nouvelle interprétation suivante parue au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire a été prise en compte mais sans impact sur les comptes consolidés semestriels du Groupe au 31 décembre 2019 :

- *IFRIC 23 (01/01/19) : Traitement des positions fiscales incertaines*

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée de normes ou amendements dans ses comptes consolidés semestriels consolidés au 31 décembre 2019, et en particulier l'amendement aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 relative aux instruments financiers et publié par l'IASB en septembre 2019 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêts de référence (application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020). Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses comptes consolidés du fait de son application.

Le Groupe n'est par ailleurs pas concerné par les amendements IFRS 9, IAS 19, IAS 28 ainsi que par les améliorations annuelles (cycle 2015-2017) d'application obligatoire pour l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2019.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS requiert de la part de la Direction générale du Groupe le recours à des estimations, hypothèses et jugements qui affectent l'information présentée dans les comptes consolidés semestriels condensés et leurs notes annexes, notamment les actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés ou présentés à la date de clôture ainsi que les produits et charges comptabilisés sur la période.

Ces estimations, hypothèses et jugements sont basés sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de préparation des états financiers. Ils font l'objet d'une revue régulière par la Direction Générale du Groupe et peuvent donc être sensiblement révisés en cas de changement des circonstances ou suite à de nouvelles informations. Certains de ces estimations, hypothèses ou jugements pourraient avoir des impacts significatifs sur l'information présentée et les réalisations définitives pourraient également être différentes des montants inclus dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes.

La mise en œuvre de ces estimations, hypothèses et jugements dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés semestriels consolidés et de leurs notes annexes au 31 décembre 2019 concerne principalement la mise en œuvre du principe de continuité d'exploitation, l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières d'exploration, la dépréciation des actifs et la détermination de leur valeur recouvrable, les provisions pour remise en état des sites et provisions pour grandes révisions, la constatation des actifs et passifs d'impôts différés ainsi que l'évaluation des paiements fondés sur des actions.

1.2. Règles et méthodes comptables

Ne sont présentées ci-dessous que les règles et méthodes considérées comme significatives au regard de l'activité du Groupe ou des événements intervenus durant ce premier semestre de l'exercice cloturant au 30 juin 2020.

A/ Principes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les transactions, les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées, ainsi que les profits internes réalisés sont éliminés.

B/ Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction générale évalue la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

En particulier, la Direction générale du Groupe revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation reste assurée, en tenant compte notamment de l'échéance de ses différents actifs et passifs et de ses cash-flows prévisionnels dont ceux issus de ses ventes de gaz et d'électricité.

Les flux de trésorerie d'exploitation générés par le Groupe pour le premier semestre de l'exercice 2019/2020 s'élèvent à 86 K€ contre (153) K€ sur le premier semestre de l'exercice précédent, et ce malgré un fort impact négatif des éléments du BFR d'exploitation.

Au 31 décembre 2019, suite aux deux emprunts souscrits en fin d'année, la trésorerie du Groupe était positive pour 4.6 M€. Les dettes fournisseurs se sont elles encore réduits, passant de 6.2 M€ à 4.7 M€. Ce solde tient toujours compte d'un montant de factures en litiges de près de 2.5 M€ envers Entrepose Drilling, ce litige ne devant pas se résoudre avant le 31 décembre 2020.

Sur la trésorerie appartenant à l'entité Gazonor, depuis le 30 juin 2019, tout ou partie ne peut être mis à disposition des entités du groupe dont La Française de l'Énergie qu'après autorisation des prêteurs BPI et SaarLB et sous respect des ratios financiers en vigueur à cette date. Cette règle ne concerne néanmoins pas les refacturations de prestations de services ou résultant d'autres conventions intragroupes. Au 31 décembre 2019, sur base de ces règles de mise à disposition, aucune restriction ne s'appliquerait sur la trésorerie nette détenue par Gazonor soit 1.5 M€.

Les deux emprunts souscrit par Gazonor pour 1.3 M€ avec Bpifrance Financement et par Gazonor Benelux pour 4.2 M€ avec Triodos Bank ne contiennent aucune restriction de cette nature, ce dernier étant néanmoins soumis au respect de covenants bancaires (voir la note 3.8 de cette annexe).

Les prévisions et les estimations de la Direction du Groupe quant à sa capacité à poursuivre son exploitation reposent en particulier sur les facteurs suivants : stabilité des charges générales et administratives, poursuite de la production de gaz chez Gazonor selon les plans et hypothèses prévues (évolution des prix du gaz, quantité et qualité des volumes produits sur sites, capacité à injecter sur le réseau), réalisation des opérations de maintenance et de grandes révisions nécessaires au bon fonctionnement de ses installations, notamment des cogénération installées dans les Hauts-de-France et la Wallonie.

Pour ce qui concerne les projets d'investissements significatifs pouvant être initiés dans les douze prochains mois (dont l'installation de nouvelles cogénérations électriques dans les Hauts-de-France et en Wallonie, la fourniture de la commune de Béthune en énergie à compter du 1^{er} janvier 2021 et l'exploitation des réserves de gaz en Lorraine), le Groupe étudie l'obtention de diverses sources de financement et pourrait envisager de les décaler si cela s'avérait nécessaire.

Les prévisions réalisées par le Groupe pour les douze mois à venir, soit jusqu'à fin mars 2021, montrent que le Groupe générera suffisamment de trésorerie pour assurer la poursuite de ses activités.

Sur base de ces données et prévisions, le Groupe considère qu'il a la capacité de poursuivre son activité d'exploitation sur l'exercice 2020 et plus généralement pour les 12 mois à venir, de faire face à ses besoins de trésorerie et de régler ses dettes présentes à son bilan. Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 ont ainsi été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

C/ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Conformément à IFRS 15, appliquée au 1^{er} juillet 2018, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'une obligation de performance est satisfaite par le transfert d'un bien ou d'un service au client, ce transfert étant considéré comme intervenu lorsque le Groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif des biens et services cédés.

Les obligations de performances sont identifiées à l'origine et déterminées sur base des termes contractuels et des pratiques commerciales habituelles et ce après identification des contrats rentrant dans le champ d'IFRS 15. Les prix de transaction sont eux alloués à chaque obligation de performance au prorata de leur prix de vente séparé.

Les ventes de gaz et d'électricité sont enregistrées selon les termes contractuels avec les principaux clients du Groupe, Total, EDF-OA et EDF Luminus.

D/ Impôts courants et différés

La charge d'impôt de la période comprend l'impôt courant et la variation d'impôt différé depuis la date de clôture précédente. Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables, notamment la France et la Belgique.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidations des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture et applicable aux périodes au cours desquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés : les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement de taux est prise, et ce en résultat sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées directement en capitaux propres. Aucune variation de taux n'a été constatée pour le premier semestre de l'exercice 2020.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs. L'ensemble de ces impôts différés actifs sont dépréciés si estimés non recouvrables, seul le montant dont l'utilisation est probable étant constaté à l'actif du bilan. Au 31 décembre 2019, le montant des IDA non reconnus s'élève à 13.3 millions d'euros, dont 11.6 millions sur l'entité LFDE International (Luxembourg).

E/ Dépenses d'exploration

Les dépenses comptabilisées en actifs d'exploration dans le bilan consolidé sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et des forages d'exploration. Les coûts d'études et d'analyse ainsi que tous les coûts engagés avant l'obtention des titres miniers sont passés en charge de façon immédiate. Les dépenses géologiques et géophysiques, incluant les campagnes sismiques de prospection, sont également comptabilisées directement en charges de la période.

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production des ressources du sous-sol est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- Le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- Dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts d'exploration sont immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - Le puits a mis en évidence un volume suffisant de gaz pour justifier, le cas échéant, sa mise en production en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués,
 - Le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisation d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Les coûts d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions sont comptabilisés en charges.

F/ Subventions d'investissement

Conformément aux deux traitements comptables possibles selon la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Sur la période de 6 mois close le 31 décembre 2019, c'est notamment le cas du produit issu de la vente par la société Gazonor de Certificats d'Economie d'Energie obtenus du fait de ses investissements dans des matériels permettant de réaliser des économies d'énergie. Deux ventes de ce type ont été réalisées sur ce premier semestre pour un montant total de 168 K€, dont 161 K€ de ventes à EDF en lien avec les trois moteurs Devos installés à Avion. Ce montant de 168 K€ est donc venu diminuer la valeur brute des autres immobilisations corporelles dans les comptes consolidés semestriels, avec constatation d'un actif d'impôts différés en parallèle.

La subvention accordée par la Région Grand-Est pour un programme de recherche centré autour de la valorisation du gaz de charbon lorrain en circuits courts, en partenariat avec l'Université de Lorraine, est classée en « autres passifs non courants » depuis 2018 pour 250 K€, dans l'attente de définir la juste répartition des dépenses éligibles qu'elle couvre, entre investissements d'exploration et charges de personnel.

Enfin, deux subventions n'ont pas été comptabilisées au 31 décembre 2019 dans les comptes consolidés semestriels, aucun investissement éligible n'ayant encore été initié, ni aucun versement perçu par le Groupe :

- Une aide européenne du programme FEDER-FSE (Fonds Européen de Développement Régional - Fonds Social Européen) attribuée à la société Gazonor pour un montant

de 2,8 M€ en date du 24 octobre 2019 et accompagnant l'installation de 20 nouvelles unités de cogénération sur les concessions détenues actuellement par le Groupe dans les Hauts-de-France, afin de valoriser le gaz de mines récupéré en circuits courts et ainsi éliminer toutes les émissions de grisou sur l'ancien bassin minier de cette zone. Les dépenses éligibles retenues pour ce projet se montent à 29.690 K€.

- Une subvention de l'ADEME notifiée le 29 novembre 2019 pour 1.304 K€ auprès de la société Cellcius et qui sera débloquée de façon progressive sur base des dépenses réalisées pour la réalisation d'un champs solaire thermique sur la commune de Creutzwald (Moselle). Les dépenses éligibles retenues pour ce projet se montent à 2.363 K€.

2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT SEMESTRIEL

2.1. Chiffre d'affaires

Sur le premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2020, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 4.180 K€, se décomposant pour 1.075 K€ en ventes liées à la production de gaz et pour 3.105 K€ en ventes liées à la production d'électricité verte. Sur ce dernier montant, 448 K€ concerne la production des deux unités de cogénérations installées à Anderlues en avril 2019, le solde correspondant à l'activité des quatre sites de production du Groupe situés dans les Hauts-de-France.

Les ventes de gaz et d'électricité en France sont toujours réalisées avec les mêmes clients, soit respectivement Total Gas & Power et EDF OA, tandis que l'électricité en Belgique est vendue à EDF Luminus.

La diminution, légère, constatée sur les ventes de gaz par rapport au premier semestre de l'exercice précédent provient surtout de la forte baisse du prix moyen du gaz, celui-ci ayant évolué de 24 €/MWh à 13.4 €/MWh, atteignant même moins de 11 €/MWh sur le premier trimestre de l'exercice 2019/2020. Cet effet prix, de (797) k€, n'a pas été entièrement compensé par la hausse des volumes de production qui bien que favorisés par la fiabilisation du site d'Avion début 2019 ont subi eux les travaux réalisés sur les réseaux de transport et de distribution gérés par GRT Gaz.

Les ventes d'électricité ont bénéficié, outre de la contribution nouvelle et croissante de la Belgique, d'une nette augmentation de la production des deux unités installées à Avion, le premier semestre de l'exercice précédent ayant souffert de l'installation des nouveaux moteurs sur ce site.

La décomposition du chiffre d'affaires semestriel est la suivante :

Décomposition du chiffre d'affaires	31 décembre 2019 €	31 décembre 2018 €
Ventes de gaz - France	1 074 890	1 155 123
Ventes d'électricité verte - France	2 656 694	2 128 344
Ventes d'électricité verte - Belgique	448 120	-
Chiffre d'affaires annuel	4 179 704	3 283 467

2.2. Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels enregistrés sur ce semestre concernent surtout des refacturations liées à certains projets menés en partenariats, dont le projet visant à la fourniture d'énergie à la commune de Béthune à compter du 1^{er} janvier 2021, certaines études et travaux étant partagées avec Dalkia.

Sur le premier semestre de l'exercice précédent, un montant de 277 K€ avait été comptabilisé au titre d'un Crédit d'Impôt Recherche sur l'entité La Française de l'Énergie, déposé en

décembre 2018 pour l'année 2015. Les Crédits d'Impôt Recherche pour les années 2016 à 2018 avaient eux été enregistrés au cours du second semestre de l'exercice 2019 pour un total de 885 K€.

La valorisation de ces Crédits d'Impôt Recherche pour l'année calendaire 2019 pour La Française de l'Energie et Gazonor est encore en cours d'analyse, aucun montant fiable ne pouvant encore être estimé à la date de préparation de ces comptes consolidés semestriels condensés.

2.3. Coûts des biens et services, charges administratives et opérationnelles

Le coût des biens et services vendus inclut les éléments suivants, correspondant aux coûts de production directement liés aux ventes de gaz et d'électricité réalisées par les entités Gazonor et Gazonor Benelux :

Coûts des biens et services vendus	31 décembre 2019 €	31 décembre 2018 €
Achats stockés, petits matériels et équipements	186 007	285 737
Coûts d'électricité	799 437	361 353
Achats de gaz naturel - prestations GRT	240 290	254 750
Sous-traitance et prestations techniques	108 488	107 102
Entretiens et maintenance	506 662	416 751
Location équipement industriel	18 517	32 236
Autres coûts - transport, personnel extérieur	18 263	35 957
Charges de personnel	166 106	133 799
Total coûts des biens et services vendus	2 043 770	1 627 685

La forte augmentation des coûts d'achat d'électricité est liée en grande partie au fonctionnement de deux des trois moteurs électriques Siemens installés sur Avion fin 2018 et début 2019, ainsi qu'à la montée en puissance des deux cogénérations de ce même site.

Les charges administratives et opérationnelles se décomposent elles de la façon suivante, principalement en lien avec les entités La Française de l’Energie et Gazonor :

Charges administratives et opérationnelles	31 décembre 2019 €	31 décembre 2018 €
Locations	18 712	53 384
Honoraires	308 108	332 519
Etudes et recherches	196 414	46 440
Voyages et déplacements	45 564	44 340
Communication	68 211	53 345
Services bancaires	142 041	57 455
Assurances	60 460	63 484
Logiciel et IT	32 656	11 728
Autres coûts	33 331	130 786
Impôts et taxes hors IS	71 177	74 820
Charges de personnel	635 435	684 636
Actions gratuites	39 057	65 922
Total charges administratives et opérationnelles	1 651 166	1 618 859

Les honoraires sont essentiellement constituées de frais de conseils juridiques, experts-comptables et commissaires aux comptes, sans changement majeur par rapport au premier semestre de l’exercice 2019.

Parmi les autres postes importants, deux ont connu une forte évolution à la hausse :

- Les frais d’études et de recherche sont liés au développement de nouveaux projets, en particulier le projet de Béthune déjà mentionné précédemment et porté par Gazonor, ou des projets de champ solaire thermique et photovoltaïque menés principalement par La Française de l’Energie.
- Les services bancaires s’expliquent par l’étalement des frais d’émission d’emprunts, lié notamment à la renégociation des échéances du prêt d’actionnaire Deltec Bank and Trust conclu le 30 juin 2019.

2.4. Charges de personnel

Les salaires augmentés des charges sociales du Groupe s'élèvent à 802 K€ sur le semestre Juillet-Décembre 2019 (contre 818 K€ en 2018). Si la baisse de la part liée aux salaires bruts s'explique par la diminution des effectifs sur la période, la hausse des charges sociales est liée à la mise à jour sur le premier semestre 2018/2019 du calcul de la contribution patronale sur actions gratuites sur base du cours de l'action à la date réelle d'attribution (impact de -57 K€ contre une charge de 5 K€ sur ce premier semestre 2019/2020).

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€	€
Charges de personnel		
Salaires bruts	589 287	638 461
Charges sociales	212 252	179 974
Charge liée aux actions gratuites attribuées	39 057	65 922
Total charges de personnel	840 596	884 357

Effectifs

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Effectifs		
Cadres	7	8
Ouvriers et employés	9	10
Total effectifs à la clôture	16	18

Par entité, on dénombre 8 salariés chez La Française de l'Energie et 8 chez Gazonor, soit une diminution d'un salarié sur chaque entité par rapport à la situation au 31 décembre 2018.

2.5. Charges financières

Les éléments constituant les charges financières sont les suivants :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€	€
Résultat financier		
Coûts de l'endettement financier brut	247 037	239 572
Gains et pertes de change	-	-
Désactualisation provisions pour remise en état	16 275	25 706
Autres charges financières	185	-
Total résultat financier	263 497	265 278

Sur le premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2020, le coût de l'endettement financier est constitué des charges d'intérêt sur les financements poursuivis par le Groupe, soit principalement l'emprunt obligataire mis en place en janvier 2018 au niveau de la filiale Gazonor Holding, le crédit bancaire conjoint contracté auprès de Landesbank SAAR et Bpifrance Financement en mai 2018 et le prêt d'actionnaires obtenu courant 2017.

Les deux nouveaux emprunts souscrits respectivement auprès de Bpifrance Financement pour 1,3 M€ et Triodos Bank NV pour 4,2 M€ l'ont été en octobre et décembre 2019 et présentent donc une charge d'intérêt peu significative sur ce semestre.

Un montant de 16 K€ a été enregistré dans les comptes semestriels consolidés condensés à fin décembre 2019, provenant de la désactualisation des provisions pour remises en état constatées chez La Française de l'Energie, Gazonor et Gazonor Benelux, lesquelles sont actualisées jusqu'en respectivement 2040, 2042 et 2038.

Les gains et pertes de change sur les opérations d'achats sont eux enregistrés au niveau du résultat opérationnel, d'où un montant nul en résultat financier, l'ensemble des emprunts étant contractés en Euro au sein du Groupe.

2.6. Impôts courants et différés

Sur la période de six mois close au 31 décembre 2019, la charge d'impôt courant correspond uniquement à l'impôt sur la fortune minimum due par la filiale LFDE International située au Luxembourg, soit 5 K€.

Aucun autre impôt courant n'est dû par les autres sociétés du groupe au titre de cette période, et ce après détermination d'un impôt calculé sur la base d'une projection sur l'exercice 2020. Depuis le 1^{er} juillet 2018, une intégration fiscale est mise en place avec La Française de l'Energie comme société tête d'intégration, qui regroupe également Gazonor Holding, Gazonor, EG Lorraine et EG NPC.

Enfin, aucun changement de taux d'impôt n'est intervenu au cours du premier semestre 2020, la loi de Finance 2020 promulguée en France ayant reconduit la législation existante en 2019, avec notamment la diminution progressive des taux d'impôt jusqu'à 25% au 1^{er} janvier 2022.

La charge d'impôt de ce semestre et du semestre comparable précédent se décompose de la façon suivante :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€	€
Charge d'impôt		
Impôt courant de l'exercice	-4 815	-4 815
Impôt courant	-4 815	-4 815
Variation des impôts différés actifs	382 212	-226 227
Variation des impôts différés passifs	-32 673	22 856
Impôts différés	349 539	-203 371
Total charge d'impôt	344 724	-208 186

Analyse des impôts différés

Par source d'impôts différés reconnus au bilan, on retrouve principalement les déficits reportables existants ainsi que les droits miniers, de façon similaire à la période précédente. Une nouvelle source d'impôt différé concerne les certificats d'économie d'énergie, retraités comme des subventions d'investissement au 31 décembre 2019.

Ventilation et source des impôts différés au bilan	31 décembre 2019 €	30 juin 2019 €
Déficits reportables	1 600 358	1 264 367
Actions gratuites	24 753	24 753
Certificats d'Economie d'Energie	39 175	-
IFRS 16 - Contrats de location	6 240	-
Provision pour engagements retraite	6 841	6 035
Impôts différés actifs	1 677 367	1 295 155
Réserves minières	-6 176 523	-6 206 533
Provisions grosses révisions	-196 413	-133 731
Impôts différés passifs	-6 372 936	-6 340 264
Total impôts différés nets au bilan	-4 695 569	-5 045 109

Les impôts différés sur déficits reportables ont été calculés au niveau de chaque société ou intégration fiscale le cas échéant, en se basant sur les perspectives de recouvrabilité individuelle. La forte augmentation de cette base provient de deux effets cumulés :

- La prise en compte d'une déduction fiscale propre aux investissements effectués sur Anderlues par Gazonor Benelux (base de près de 390 K€ au 31 décembre 2019),
- L'augmentation des déficits propres de La Française de l'Energie suite à la conclusion du contrôle fiscal et au niveau exact de déficits finalement redressés (741 K€).

Au 31 décembre 2019, les déficits n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs représentent des montants reportables de 1.736 K€ pour les sociétés situées en France (dont 895 K€ de déficits propres à EG Lorraine et 810 K€ à Gazonor Holding) et 11.569 K€ pour la société située au Luxembourg.

L'impôt différé passif constaté initialement sur les réserves minières suite à l'allocation du prix d'acquisition par La Française de l'Energie du groupe LFDE International / Gazonor est lui repris annuellement au même rythme que les amortissements sous-jacents.

Rapprochement du taux effectif d'impôt et du taux théorique

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique, qui est le taux légal applicable aux sociétés françaises, soit 28% pour un bénéfice fiscal inférieur à 500 k€ et 31% au-delà, et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon présentée dans le tableau ci-dessous.

Les impôts différés actifs non reconnus sont essentiellement liés au déficit du groupe d'intégration fiscal au 31 décembre 2019, La Française de l'Energie anticipant un meilleur atterrissage au cours du second semestre de l'exercice avec un résultat d'intégration qui devrait redevenir proche de 0.

	31 décembre 2019 €
Rapprochement taux effectif d'impôt et taux théorique	
Résultat net de l'ensemble consolidé	193 436
(Impôt sur les sociétés)	-344 724
Résultat avant impôt	-151 288
Taux d'imposition français	28,00%
Charge d'impôt théorique	42 361
Impôts différés actifs non reconnus	-23 932
Révision des IDA sur déficits (taux 25%)	335 991
Différences permanentes sur actions gratuites	-10 936
Autres	1 241
Charge d'impôt dans le compte de résultat	344 724

3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. Actifs d'exploration

Comme expliqué dans les règles et méthodes comptables, les dépenses comptabilisées en actifs d'exploration dans le bilan consolidé sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et des forages d'exploration.

Au cours de la période de six mois close le 31 décembre 2019, l'augmentation de ces actifs d'exploration est surtout liée aux travaux d'entretien courants effectués sur les sites du bassin lorrain (permis Bleue Lorraine) en particulier sur le site de Lachambre, ce premier semestre ayant surtout vu la finalisation de l'étude indépendante menée par quatre experts internationaux du secteur du gaz de charbon. Mis à part quelques prestations d'analyses sur le permis La Folie de Paris, les autres sites et permis exclusifs de recherche détenus par le Groupe n'ont pas fait l'objet de nouveaux travaux sur ce semestre.

Au 31 décembre 2019, la valeur brute de ces coûts d'exploration atteint 45.218 K€, dont des coûts de remise en état de sites de 1.386 K€, ces derniers n'ayant pas vu leurs hypothèses de calcul être modifiées.

La dépréciation de 294 K€ constatée sur les permis exclusifs de recherche porte sur des coûts d'exploration associés aux zones de Lons-le-Saulnier et Gardanne, sans variation sur ce semestre. Une analyse juridique a été effectuée en lien avec les avocats du Groupe au 31 décembre 2019, portant sur le statut de chaque permis pour lesquels des coûts d'exploration ont été comptabilisés. La Direction du Groupe a également apprécié les résultats des forages et la qualification des réserves à la clôture de la période.

Les variations de valeurs brutes et nettes entre le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2019 se présentent de la façon suivante :

Variations - valeur brute	30 juin 2019	acquisitions	cessions	autres	31 décembre 2019
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	40 918 374	203 087			41 121 461
Actifs - autres PER	2 689 710	21 185			2 710 895
Provision pour remise en état	1 385 770				1 385 770
Total - valeur brute	44 993 854	224 272	0	0	45 218 126
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2019	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	31 décembre 2019
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	-				-
Actifs - autres PER	-294 367				-294 367
Provision pour remise en état	-				-
Total - amortissements et dépréciations	-294 367	0	0	0	-294 367
Total - valeur nette	44 699 487				44 923 760

Par permis exclusif de recherche ou concession, hors provision pour remise en état, les actifs d'exploration se composent comme suit :

Permis / concessions	Statuts	31 décembre 2019	30 juin 2019
		€	€
Bleue Lorraine	<i>Demande de concession en cours</i>	41 121 461	40 918 374
Bleue Lorraine Sud (1)	<i>Non-prolongation, recours contentieux</i>	303 573	303 573
Bleue Lorraine Nord	<i>Rejet explicite - recours contentieux</i>		
La Grande Garde	<i>Rejet explicite - recours contentieux</i>		
Lons-le-Saulnier	<i>Arrêté de rejet, recours contentieux</i>	0	0
Gardanne	<i>Arrêté de rejet, recours contentieux</i>	0	0
Ecole supérieure	<i>Rejet explicite</i>		
Chéroy	<i>Rejet explicite</i>		
Courgivaux	<i>Rejet explicite</i>		
Deux-Nanteuil	<i>Rejet explicite</i>		
Dormans	<i>Rejet explicite</i>		
La Folie de Paris	<i>Renouvelé jusqu'au 07 août 2021</i>	2 112 955	2 091 770
La Sole	<i>Rejet explicite</i>		
Les Chollets	<i>Rejet explicite</i>		
L'Ourcq	<i>Rejet explicite</i>		
Marigny	<i>Rejet explicite</i>		
Ozoir	<i>Rejet explicite</i>		
Valenciennois (2)	<i>Prolongé jusqu'au 24 octobre 2022</i>	0	0
Sud-Midi (3)	<i>Prolongé jusqu'au 23 juillet 2020</i>	0	0
Poissonnière	<i>Concession jusqu'au 23 août 2042</i>	0	0
Désirée	<i>Concession jusqu'au 23 août 2042</i>	0	0
Anderlues	<i>Concession jusqu'en 2038</i>	0	0
Total - actifs d'exploration (valeur nette)		43 537 989	43 313 717

- (1) Le permis Bleue Lorraine Sud avait fait l'objet d'une demande de prolongation en juillet 2016, demande rejeté par arrêté ministériel du 29 décembre 2017. Considérant que la date de ce rejet était postérieure au délai légal, La Française de l'Énergie a engagé un recours contentieux en date du 10 septembre 2018 afin d'obtenir la prolongation de ce permis, l'action étant toujours en cours avec une demande indemnitaire en cours de rédaction.
- (2) Par arrêté de la Ministre de la Transition écologique et solidaire et du Ministre de l'Économie et des Finances en date du 5 août 2019, le permis exclusif de recherche dit du Valenciennois (Nord), a été prolongé jusqu'au 24 octobre 2022 pour la société Gazonor, et ce pour sa deuxième période de validité sur une superficie de 216 km².
- (3) Concernant le permis dit « Sud-Midi », le tribunal administratif de Lille, par un jugement en date du 4 avril 2019, a annulé l'arrêté du 15 mars 2017 par lequel le ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer avait expressément rejeté sa demande de prolongation. Ce même tribunal a enjoint le ministère de la transition écologique et solidaire de délivrer sous deux mois à compter du jugement la prolongation de ce permis, sous astreinte de 500 euros par jour de retard.

L'État a néanmoins saisi la Cour administrative d'appel de Douai et la procédure est toujours en cours à la date d'arrêté de ces comptes annuels consolidés.

En parallèle, ce permis a bien fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 23 juillet 2020 par un arrêté du 12 juin 2019, mais ce pour la seule exécution du jugement mentionné ci-dessus, pouvant être abrogé en cas d'arrêt contraire de la cour d'appel.

3.2. Droits miniers

Les droits miniers constatés depuis l'acquisition par le Groupe de l'ensemble LFDE International / Gazonor font l'objet d'un amortissement annuel à l'unité de production, et ce en rapportant les quantités de gaz produites par les différents sites de Gazonor aux quantités de réserves détenues en début d'exercice.

Droits miniers	31 décembre 2019 €	30 juin 2019 €
Hauts-de-France - Valeur brute	25 366 331	25 366 331
Hauts-de-France - Amort. et dépréciations cumulés	-709 555	-600 193
Anderlues - Valeur brute	206 822	206 822
Anderlues - Amort. et dépréciations cumulés	-2 630	-661
Droits miniers - valeur nette à la clôture	24 860 968	24 972 299

Au cours du semestre clos le 31 décembre 2019, un amortissement de 109 K€ a ainsi été constaté, sur base d'une production semestrielle de 1.39 BCF pour un volume de réserves de type 2P qui s'élevait à 315.48 BCF en début de période (sur l'exercice clos le 30 juin 2019, les données étaient respectivement de 200 K€ pour la dotation aux amortissements et de 2.55 BCF pour la production sur une base annuelle).

Ces quantités de réserves sont établies sur la base d'un rapport provenant de DMT mis à jour et émis en octobre 2017, en tenant compte du coefficient existant entre les quantités potentielles de production de pur méthane et celles de gaz mixte. La Direction du Groupe a également apprécié les résultats des forages et la qualification des réserves à la clôture de l'exercice.

Sur le site d'Anderlues, mis en service fin avril 2019, la valeur brute de 207 K€ correspond à l'actif de contrepartie de la provision pour démantèlement telle que constatée au 31 décembre 2019, actif amorti à l'unité de production.

3.3. Autres immobilisations corporelles

Hors droits miniers comptabilisés en immobilisations corporelles, les autres immobilisations corporelles sont essentiellement constituées des investissements effectués en 2017 sur les sites de Gazonor afin de pouvoir produire de l'électricité verte (moteurs Jenbacher notamment, répartis sur les sites de Lens, Avion, Divion et Louches), ainsi que des acquisitions de l'exercice 2018/2019 effectuées sur le site d'Avion pour les trois moteurs électriques Siemens (près de 1.4 M€ en valeur brute) et sur le site d'Anderlues pour les deux cogérations (près de 2 M€).

Variations - valeur brute	30 juin 2019	acquisitions	cessions	autres	31 décembre 2019
	€	€	€	€	€
Terrains	24 113				24 113
Constructions	332 748				332 748
Installations et outillages industriels	9 440 474	78 588		-167 956	9 351 106
Autres immobilisations corporelles	51 692				51 692
Immobilisations en cours	815 729	387 597	-100 054		1 103 272
Droits d'utilisation - IFRS 16	-	123 680			123 680
Total - valeur brute	10 664 756	589 865	-100 054	-167 956	10 986 611
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2019	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	31 décembre 2019
	€	€	€	€	€
Terrains	-				-
Constructions	-132 179	-14 207			-146 386
Installations et outillages industriels	-1 325 470	-419 647			-1 745 117
Autres immobilisations corporelles	-41 383	-1 926			-43 309
Immobilisations en cours	-				-
Droits d'utilisation - IFRS 16	-	-50 657			-50 657
Total - amortissements et dépréciations	-1 499 032	-486 437	0	0	-1 985 469
Total - valeur nette	9 165 724				9 001 142

Les acquisitions du semestre concernent surtout les investissements suivants :

- Dans les Hauts-de-France, l'entité Gazonor a engagé des investissements pour 263 K€, encore en en-cours pour la majorité, notamment un projet de déshydratation sur le site d'Avion pour plus de 0,1 M€ investis sur la période.
- En Belgique, on ne note que quelques investissements résiduels sur le site d'Anderlues pour moins de 30 K€ sur ce semestre.
- L'application de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} juillet 2019 concerne le retraitement de deux contrats de location, de bureaux et d'entrepôts en Lorraine, pour une valeur de droits d'utilisation de 124 K€ à l'ouverture du semestre.

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2019 concernent surtout Gazonor avec 399 K€ liés au troisième moteurs Siemens dont la mise en service est attendue pour avril 2020, et La Française de l'Énergie avec 301 K€ lié à une opération de crédit-bail finançant la construction de bureaux et entrepôts sur Faulquemont (Moselle). Le budget total prévu est de 940 K€, financé sur 12 ans, avec un bâtiment prévu pour être opérationnel en septembre 2020.

3.4. Créances clients et autres actifs courants

	31 décembre 2019	30 juin 2019
	€	€
Créances clients et autres actifs courants		
Créances clients et comptes rattachés	1 581 842	1 134 882
Autres actifs courants	2 128 400	2 526 357
Charges constatées d'avance et étalées	54 556	191 114
Total créances clients et autres actifs courants	3 764 798	3 852 353

Le solde client est constitué au 31 décembre 2019 de la facturation du mois de décembre envers les clients Total Gas & Power, EDF Obligations d'Achats et EDF Luminus, ainsi que de refacturation de travaux envers Dalkia. L'augmentation par rapport au 30 juin 2019 étant principalement liée à des volumes et prix plus importants au mois de décembre qu'en juin, notamment sur l'activité gaz.

Les autres créances concernent principalement des créances de TVA déductible ainsi que des créances sociales et fiscales, dont une créance de 1.1 M€ liée aux Crédits Impôt Recherche calculés au titre des années 2015 à 2018.

Par un courrier en date du 18 octobre 2019, l'administration fiscale a rejeté la demande de remboursement du CIR 2015, soit un montant de 277 K€, interprétant que les travaux concernés ne constitueraient pas des opérations de recherches et développement. En lien avec ses conseils, le Groupe a présenté une requête auprès du Tribunal administratif de Strasbourg le 19 décembre 2019 afin de contester ce rejet, procédure toujours en cours à la date d'arrêté de ces comptes consolidés semestriels. Le Groupe estime à cette date, malgré cette procédure, que sa demande de CIR au titre de l'année 2015 était correctement fondée et justifiée, et qu'aucune dépréciation ne doit être constatée à ce stade d'avancement.

Concernant les CIR 2016 à 2018 déclarés par La Française de l'Énergie courant 2019, le Groupe en attend toujours le remboursement de la part de l'administration, aucun rejet n'étant intervenu.

3.5. Trésorerie

	31 décembre 2019	30 juin 2019
	€	€
Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif		
Comptes bancaires	4 592 568	1 037 280
Part «liquidité» du contrat de liquidité	148 431	127 871
Total trésorerie - actif	4 740 999	1 165 151

Sur la trésorerie appartenant à l'entité Gazonor, depuis le 30 juin 2019, tout ou partie ne peut être mis à disposition des entités du groupe dont La Française de l'Energie qu'après autorisation des prêteurs BPI et SaarLB et sous respect des ratios financiers en vigueur à cette date. Cette règle ne concerne néanmoins pas les refacturations de prestations de services ou résultant d'autres conventions intragroupes. Au 31 décembre 2019, sur base de ces règles de mise à disposition, aucune restriction ne s'appliquerait sur la trésorerie nette détenue par Gazonor soit 1.5 M€.

Les deux emprunts souscrit par Gazonor pour 1.3 M€ avec Bpifrance Financement et par Gazonor Benelux pour 4.2 M€ avec Triodos Bank ne contiennent aucune restriction de cette nature, ce dernier étant néanmoins soumis au respect de covenants bancaires (voir la note 3.8 de cette annexe)..

3.6. Capital social et primes

Au 31 décembre 2019, le capital social de La Française de l'Energie s'élève à 5.155.890 € et se divise en 5.155.890 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, entièrement libérées.

Sur le semestre, 5.231 nouvelles actions ont été émises suite à l'attribution définitive des actions gratuites attribuées aux bénéficiaires du second plan mis en œuvre en 2017 par le Conseil d'administration dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée générale du 23 mars 2016. Cette augmentation de capital s'est faite par incorporation de primes d'émission, après constatation par le Président le 27 décembre 2019 de l'attribution définitive des actions gratuites à leurs bénéficiaires.

Aucune autre opération n'est intervenue sur le capital social depuis le 1^{er} juillet 2018.

Les primes d'émissions pour un montant de 44.079 K€ représentent la différence entre l'ensemble des primes d'émission liées aux opérations d'introduction en bourse du Groupe et de conversion des obligations précédemment émises, pour un total de primes de 45.374 K€, et le montant, net d'impôt, des frais supportés par le Groupe lors de l'introduction en bourse, soit 1.204 K€, l'ensemble étant diminué des incorporations au capital suite aux premiers et seconds plan d'attribution d'actions gratuites.

3.7. Paiements fondés sur des actions / actions gratuites

L'Assemblée générale de La Française de l'Energie en date du 23 mars 2016 avait autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe, et ce dans la limite de 5% du capital social. Cette distribution d'actions gratuites devant se faire par l'intermédiaire d'une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves ou primes.

Dans sa vingtième résolution, l'assemblée générale mixte du 29 novembre 2019 a renouvelé cette autorisation pour une durée de 26 mois sur base des mêmes critères.

Suite notamment à l'avis du comité des nominations et des rémunérations, un premier plan avait été décidé au 30 juin 2016 et avait fait l'objet d'une attribution définitive pour 85.485 actions en novembre 2018 (sur 85.601 actions initialement allouées aux bénéficiaires). Le second plan initié le 30 juin 2017 a fait l'objet d'une attribution définitive pour 5.231 actions (sur 7.391 actions initialement allouée aux bénéficiaires) comme rappelé dans la note précédente.

Deux autres plans ont été initiés au 9 juillet 2018 et au 12 décembre 2019, prévoyant l'attribution d'actions gratuites réparties entre les salariés et dirigeants du Groupe, synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Plans d'actions gratuites	Nombre d'actions initialement attribuées	Nombre d'actions au 31 décembre 2019	Juste valeur (cours)
9 juillet 2018	8 420	8 080	16,5
12 décembre 2019	8 919	8 919	17,4

L'ensemble de ces attributions cumulées représentent un total d'environ 2.1% du capital, inférieur par conséquent au plafond fixé dans le cadre de l'autorisation initiale.

Ces actions gratuites seront attribuées définitivement aux bénéficiaires dans les deux ans à compter de leur date d'attribution initiale, à la condition que ces bénéficiaires conservent leur fonction au sein du Groupe pendant cette durée, et que les autres conditions déterminées dans le cadre de ce plan d'actions gratuites soient respectées.

L'estimation de la charge liée à ces plans d'actions et leur mode de comptabilisation est similaire au 31 décembre 2019 aux règles suivies sur l'exercice clos le 30 juin 2019. La charge constatée sur ce semestre s'élève à 39 K€ comparée à 66 K€ sur le premier semestre de l'exercice 2018/2019.

3.8. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières du Groupe au 31 décembre 2019 sont les suivants, les trois derniers ayant été souscrits sur ce premier semestre de l'exercice 2019/2020 :

Emprunt obligataire CAP 3RI

Emprunt obligataire de 3 millions d'euros souscrit en janvier 2018 pour la filiale Gazonor de la part de CAP 3RI, société d'investissement dédiée à la Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France. Cet emprunt a été obtenu par Gazonor Holding avec une échéance fixée au 31 décembre 2024. 6.383 obligations convertibles ont été émises, chacun des titulaires ayant la faculté d'exercer à tout moment, en tout ou partie, un droit de conversion à raison de 1 action de Gazonor Holding pour 1 obligation.

Une prime de non-conversion est inclus dans le contrat obligataire, son montant étant fonction de l'Excédent Brut d'Exploitation consolidé et de la dette nette consolidée selon une formule définie, avec un taux minimal de 3% l'an capitalisé.

Prêt bancaire Landesbank SAAR - Bpifrance Financement

Prêt bancaire d'un montant de 6.4 millions d'euros obtenu en date du 9 mai 2018 de façon conjointe auprès de Landesbank SAAR et de Bpifrance Financement, et ce au niveau de Gazonor, présentant une échéance au 2 avril 2024 avec amortissement par échéances trimestrielles. Les tranches de remboursement devant se réaliser jusqu'au 31 décembre 2020 sont présentées parmi les dettes financières courantes.

Les conditions particulières suivantes sont notamment attachées à ce prêt bancaire :

- Un compte de réserve est constitué pour 725 K€ et représente un compte monétaire bloqué dans les livres de Landesbank SAAR servant pour la réserve du service de la dette et nanti au profit des prêteurs, et ce jusqu'à échéance du prêt. Ce compte porte intérêts au taux rémunérant des dépôts équivalents. Au 31 décembre 2019, il figure dans les actifs financiers non courants.
- La société Gazonor s'engage à ne pas consentir de crédit, d'avance ou de prêt sous quelque forme et quelque nature que ce soit, à quelque personne physique ou morale que ce soit, à l'exception :
 - Des avances existantes aux membres du Groupe à la date de signature du contrat de prêt,
 - D'une avance supplémentaire d'un montant maximal de 3.600 K€ à un ou plusieurs membres du Groupe, pour au plus tard le 31 décembre 2018,
 - D'avances en compte courant ou de trésorerie au profit d'autres membres du Groupe autorisés par les prêteurs, Cette remontée de trésorerie ne pouvant intervenir que depuis le 1^{er} juillet 2019.
 - Des crédits et délais de paiement consentis à ses cocontractants dans le cours normal des affaires et dans la limite de 100 K€.

Ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter, dit ratio DSCR, et ce pour toute période de 12 mois s'achevant la fin de chaque exercice social. Il s'agit d'un ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « trésorerie potentielle générée / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,3. Au 30 juin 2019, ce ratio atteignait 2,39.

Prêt d'actionnaire - Deltec Bank and Trust

Mis en place au cours de l'année 2017, le prêt d'actionnaire consenti par Deltec Bank and Trust présentait une valeur nominale de 3.977 K€ pour un taux d'intérêt hors commission de 1.98% et une échéance fixée au 27 décembre 2019. Sur l'exercice 2019, ce prêt avait fait l'objet de la signature d'un avenant prévoyant l'extension de cette échéance avec fixation de différentes tranches de remboursement, soit 500 K€ de nominal au 31 décembre 2019, 250 K€ de nominal au 30 juin 2020 et 3.930 K€ de nominal + commissions et intérêts au 31 décembre 2020.

Le montant de 4.607 K€ de valeur au bilan au 31 décembre 2019 correspond aux fonds obtenus ainsi qu'aux intérêts courus et commissions sur financement qui ne seront versées qu'à échéance.

En effet, au 31 décembre 2019, en accord avec la société Deltec Bank and Trust, le premier remboursement a été initié en deux versements : un premier versement de 250 K€, émis fin 2019 mais encaissé par Deltec début 2020 en raison de délais interbancaires, le second versement de 250 K€ devant être émis avant fin mars 2020. Les autres échéances prévues ne sont pas modifiées, tout comme le montant des commissions ou les intérêts appliqués.

Prêt bancaire - Landesbank SAAR / Bpifrance Financement

Emprunt souscrit par la société Gazonor auprès de Bpifrance Financement en date du 22 octobre 2019 et ce pour un montant nominal de 1.34 millions d'euros, visant au refinancement des coûts engagés pour l'acquisition des trois moteurs électriques de type Siemens installés sur le site d'Avion. Cet emprunt présente une maturité de 6 ans avec remboursement linéaire mensuel, pour un taux d'intérêt fixe de 1,5% par an.

Les garanties attachées à ce prêt sont présentées à la note 4.3 de cette annexe aux comptes consolidés semestriels.

Prêt bancaire - Triodos Bank NV

Emprunt obtenu par la société Gazonor Benelux auprès de Triodos Bank NV domiciliée en Belgique, signé le 11 décembre 2019. Cet emprunt atteint lui un montant nominal de 4.24 millions d'euros et porte sur le refinancement de la construction des deux cogénérations du site d'Anderlues, y compris un ensemble des coûts incorporels engagés (modélisation de sous-sols, ingénierie de réservoir...). La maturité de cet emprunt est de 6 ans à compter du 15 décembre 2019, via échéances semestrielles, avec un taux d'intérêt fixe de 1,65% par an.

Outre les garanties données par le Groupe et présentées en note 4.3 de cette annexe, les conditions particulières suivantes sont notamment attachées à ce prêt bancaire, un compte de réserve est constitué au moment du tirage pour 340 K€ et représente un compte monétaire bloqué dans les livres de Triodos Bank servant pour la réserve du service de la dette et ce jusqu'au complet remboursement de l'emprunt.

Enfin, ce prêt est assorti de ratios financiers à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels :

- Ratio DSCR : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow net / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,05.
- Ratio LLCR : ratio de couverture sur la durée du crédit, correspondant au rapport « (valeur actualisée des cash-flows nets jusqu'à échéance de l'emprunt + compte de réserve) / montant total du solde de l'emprunt restant dû », ce dernier devant rester supérieur à 1,15.

Le premier calcul de ces ratios sera effectué sur base des états financiers annuels de Gazonor Benelux au 30 juin 2020.

Crédit-bail immobilier - Finamur

Crédit-bail immobilier conclu le 21 octobre 2019 entre la société La Française de l'Energie et la société Finamur par acte notarié, et portant sur une enveloppe globale d'investissement de 940 K€ afin de construire un ensemble des bureaux et entrepôts sur la zone d'activité de Pontpierre / Faulquemont dont l'achèvement est prévu en septembre 2020.

Ce crédit-bail prévoit une maturité de 12 ans, avec une possibilité pour La Française de l'Energie de lever par anticipation l'option d'achat à l'issue d'une période de location de 7 ans, le prix de cette levée d'option en fin de contrat étant fixé à 94 K€.

Au 31 décembre 2019, la prise d'effet de la location n'est toujours pas intervenue, la construction étant toujours en cours à cette date. Un montant de 301 K€ est enregistré en dettes financières non courantes dans ces comptes consolidés semestriels, contrepartie des immobilisations en cours constatées sur base du pourcentage d'avancement du chantier.

En tenant compte de ces financements, la dette financière courante et non-courante du Groupe au 31 décembre 2019 se décompose ainsi :

	31 décembre 2019	30 juin 2019
	€	€
Dettes financières courantes et non courantes		
Emprunt obligataire	3 224 432	3 166 517
Crédits bancaires	8 133 483	4 266 664
Prêt d'actionnaire (dont commissions)	-	3 817 740
Avances BPI Export	14 625	14 625
Dettes sur crédit-bail et IFRS 16	353 902	-
Frais d'émission	-101 108	-249 988
Dettes financières non courantes	11 625 334	11 015 558
Emprunt obligataire	37 397	37 397
Crédits bancaires	1 947 085	1 098 698
Prêt d'actionnaire (dont commissions)	4 607 437	750 000
Dettes sur factoring et préfinancement CIR	923 681	656 024
Dettes sur crédit-bail et IFRS 16	44 624	-
Frais d'émission	-138 591	-63 081
Concours bancaires courants	149 026	467
Dettes financières courantes	7 570 659	2 479 505
Total dettes financières	19 195 993	13 495 063

Les dettes sur factoring et préfinancement CIR correspondent aux créances cédées avec recours dans le cadre du contrat de factoring clients au 31 décembre 2019 pour 393 K€ ainsi qu'au préfinancement des CIR 2015 et 2016 pour lesquels La Française de l'Énergie conserve le risque jusqu'au remboursement de ce crédit d'impôt par l'État (respectivement 245 K€ et 286 K€), le CIR 2016 ayant été préfinancé en juillet 2019.

4. AUTRES NOTES D'INFORMATION

4.1. Flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement au cours des premiers semestres des exercices 2019 et 2020 présentés dans le tableau des flux de trésorerie s'analyse de la façon suivante :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€	€
Variation du BFR		
Stocks	73 760	22 674
Créances clients	-446 960	-174 064
Dettes fournisseurs	-584 531	-412 605
Autres actifs d'exploitation (CCA, frais étalés)	136 559	288 965
Variation du BFR d'exploitation	-821 172	-275 030
Autres actifs	397 957	-122 941
Autres passifs	-214 448	140 778
Reclassement subvention RegaLor	-	-250 000
Variation du BFR - autres actifs et passifs	183 509	-232 163
Variation du BFR global	-637 663	-507 193

4.2. Engagements sur contrats de location

Contrats de location immobilière

Le Groupe La Française de l'Énergie loue des bureaux situés dans la commune de Forbach (Moselle) sur la base d'un bail de 9 ans à échéance 30 juin 2022, avec possibilité de résiliation à l'expiration de chaque période triennale.

Le Groupe loue également un entrepôt d'une superficie de 430 m² à Faulquemont suivant un contrat de bail précaire avec une échéance au 31 juillet 2020.

Ces deux contrats ont fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés semestriels conformément à l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} juillet 2019 et comme décrit dans la note « 1.1. Principes généraux et base de préparation des comptes consolidés » de cette annexe.

Le Groupe est également engagé dans des contrats de bail portant sur des terrains et parcelles situées en région Lorraine, conclu avec des propriétaires particuliers et ce pour de très longues durées avec néanmoins possibilité de dénonciation de la part du Groupe, lesquels contrats n'ont pas fait l'objet du retraitement selon IFRS 16 comme décrit dans cette même note.

Les loyers payés sur ce premier semestre au titre de ces contrats de location de terrains hors champs d'IFRS 16 se sont montés à 33 K€, les engagements correspondants non actualisés s'élevant à 2.612 K€ sur l'ensemble de la durée possible de location.

4.3. Autres engagements

Engagements sur dettes financières

Les dettes financières courantes et non-courantes accordées au Groupe au 31 décembre 2019 présentent les engagements et garanties suivantes :

Crédit bancaire conjoint Landesbank SAAR - Bpifrance Financement (6.4 M€) :

- Gage de meubles corporels consenti par la société Gazonor en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due au titre du financement concerné. Ce gage concerne le matériel et équipement mentionné dans le contrat de financement, soit 6 unités de production de chaleur et d'énergie de type Jenbacher JGC 420 GS et 2 unités de compression de gaz de type Aerzen (RKR).
- Cautionnement personnel et solidaire donné par Gazonor Holding à la sureté de toute somme due et à devoir par Gazonor.
- Nantissement du compte de réserve d'un montant de 725 K€ au bénéfice des prêteurs en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due.
- Affectation hypothécaire en premier rang et sans concurrence au profit des prêteurs à hauteur de 50 K€ en principal et 10 K€ en frais et accessoires sur les terrains de la société Gazonor (terrains sur lesquels sont situés les quatre sites d'exploitation et de production du gaz et les installations de traitement et de compression du gaz de mine).

Crédit bancaire Bpifrance Financement (1.34 M€) :

- Gage de meubles corporels sans dépossession par Gazonor au profit de Bpifrance en premier rang du matériel financé, à savoir trois moteurs électriques de type Siemens 1LA 690V 1500 TR/MIN et système de variation électronique de vitesse Siemens G150 12pulses 690V installés sur le site d'Avion.
- Caution solidaire donné par La Française de l'Énergie à hauteur de 1.34 M€ pendant toute la durée de financement.
- Participation en risque de la garantie Bpifrance Financement à hauteur de 40% dans le cadre du fonds national de garantie « Développement Cas/Cas 2019 ».

Crédit bancaire Triodos Bank NV (4.24 M€) :

- Nantissement au profit de Triodos Bank de 100% des actions de Gazonor Benelux.
- Prise en gage du solde créditeur de tous les comptes bancaires du projet concerné, soit l'activité du site d'Anderlues, à l'exclusion du compte de distribution.
- Nantissement au profit de Triodos Bank de toutes les créances résultant du fonctionnement de ce même projet, soit et sans y être limité : le contrat de vente d'électricité et de certificats verts, le contrat de service et de maintenance, tout contrat de construction, les polices d'assurance...
- Accord direct avec la commune d'Anderlues permettant l'accès au site d'Anderlues, accord direct dans le cadre du contrat de service et de maintenance et le contrat de vente d'électricité.

- Gage sans dépossession de l'ensemble des éléments corporels du projet d'Anderlues, dont les deux unités de cogénérations et équipements électriques.
- Délégation du bénéfice de toutes les assurances souscrites par Gazonor Benelux au profit de Triodos Bank.
- Engagement de La Française de l'Énergie de couvrir les éventuels dépassements du budget de construction (dont entre autres réclamations sur la construction, coûts induits par des changements fiscaux... remettant en cause le respect des ratios de couverture).

Crédit-bail Finamur (dette 0.30 M€ au 31 décembre 2019) :

- Nantissement au profit du bailleur, soit la société Finamur, des éléments incorporels résultat à son profit du contrat de crédit-bail et le bénéfice de la promesse de vente tel qu'il est stipulé dans le contrat notarié. Au moyen de ce nantissement, Finamur aura et exercera sur les différents éléments du crédit-bail tous les droits, actions et privilèges conférés par la loi aux créanciers nantis.

Engagements financiers sur permis

Le tableau ci-dessous décrit les engagements financiers souscrits par le Groupe à l'égard de trois principaux permis actuellement détenus par le Groupe et présentant des investissements et frais d'exploration comptabilisés au 31 décembre 2019 :

Engagements sur Permis Exclusifs de Recherche	Engagements financiers initiaux	Investissements réalisés *	Engagements résiduels
	€	€	€
Bleue Lorraine	7 700 000	41 121 461	<i>Néant</i>
Bleue Lorraine Sud	7 250 000	303 573	6 946 427
La Folie de Paris	5 400 000	2 112 955	3 287 045

** Hors dépenses de personnel et autres dépenses constatées en charges, soit non comptabilisées au bilan en actif d'exploration.*

Chaque permis d'exploration accordé au Groupe comprend des engagements financiers en termes de dépenses d'exploration devant être engagées au cours de la durée du permis et servant d'éléments d'appréciation à un potentiel renouvellement de la part de l'État. Par ailleurs, il est important de préciser que les dépenses comptabilisées sur le PER de Bleue Lorraine concernent également des études sur les architectures de puits, la qualité et résistance d'équipements et d'outils de forage et les caractéristiques des charbons lorrains qui peuvent être utiles pour le PER Bleue Lorraine Sud.

Le permis Bleue Lorraine a fait l'objet d'une demande de concession en novembre 2018 tandis que le permis La Folie de Paris est renouvelé jusqu'au 7 août 2021.

4.4. Parties liées

Dans le cadre de ses activités, le Groupe La Française de l'Énergie est engagé dans un certain nombre de transactions avec des personnes ou entités considérées comme étant des parties liées sur le premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2020. Les montants découlant de ces transactions et comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-dessous, ainsi que les différentes relations significatives intervenues sur ce semestre.

	31 décembre 2019
Transactions conclues avec des parties liées	
	€
Dette fournisseur NextGen NRJ Limited	390 000
Emprunt Deltec Bank and Trust	4 607 437
Dettes	4 997 437
Prestations NextGen NRJ Limited	60 000
Prestations de services - charge annuelle	60 000
Intérêts sur emprunt Deltec	39 697
Charge d'intérêts	39 697

Relations avec les parties liées

- (i) Conclusion le 30 juin 2019 d'un avenant n°2 au prêt d'actionnaire signé le 27 octobre 2017 entre la société La Française de l'Énergie et la société Deltec Bank and Trust, actuel actionnaire du Groupe, prêt aux termes duquel la société Deltec Bank and Trust met à disposition un montant maximal de 4.300 K€, rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 1,98 %. Une commission de 2,50 % est également due par la Française de l'Énergie, payable lors du versement de la dernière tranche du prêt. Un premier avenant avait été conclu le 28 septembre 2018, étendant la maturité du prêt au 27 décembre 2019 et prévoyant une commission additionnelle de 100 K€ à verser à l'échéance.

L'avenant n°2 a étendu et précisé les échéances de remboursement de ce prêt d'actionnaire selon les modalités suivantes, incluant nominal, intérêts courus et commissions : premier remboursement de 500 K€ au 31 décembre 2019, second remboursement de 250 K€ au 30 juin 2020, troisième remboursement de 3.930 K€ au 31 décembre 2020. Le taux d'intérêt appliqué est resté similaire au prêt d'actionnaire initial. Le montant constaté en dette au 31 décembre 2019 s'élève à 4.607 K€ correspondant au principal augmenté des frais et des intérêts courus à cette date, le premier remboursement de 500 K€ étant finalement versé en deux fois, 250 K€ en janvier 2020 et 250 K€ avant fin mars 2020 (voir note 3.8 de cette annexe).

- (ii) Depuis le 1^{er} juillet 2016, un contrat de prestation de services existe entre LFDE International et la société NextGen NRJ Limited, holding personnelle du Président-Directeur Général de la Française de l'Énergie, portant sur la promotion des activités de la Société notamment auprès des instances de l'Union Européenne et sur la

recherche d'opérations de croissance externe et de financements. En contrepartie de ces services, LFDE International verse à la société NextGen NRJ Limited des honoraires mensuels d'un montant de 10 K€ hors taxes, soit une charge de 60 K€ comptabilisée au cours de ce semestre clos au 31 décembre 2019. Un montant de 390 K€ est constaté en dettes fournisseurs à la clôture.

- (iii) Lors de sa réunion du 23 mars 2016, le Conseil d'administration de La Française de l'Energie avait décidé d'allouer à son Président-Directeur Général une rémunération exceptionnelle de 250 K€ avant impôt en cas de succès de l'introduction en bourse de la Société, et d'un montant de 250 K€ avant impôt supplémentaire en cas de levée de fonds supérieure à 20 millions d'euros, plus charges liées de 100 K€. Au 31 décembre 2019, après un paiement de 45 K€ intervenu sur ce semestre, la dette restante à payer par le Groupe est nulle.

La rémunération globale des membres du Comité de Direction et du Conseil d'administration du Groupe est présentée ci-dessous, incluant également les 60 K€ versés à la société NextGen NRJ Limited.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Rémunération des principaux dirigeants		
Rémunération fixe et variable	261 780	246 780
Jetons de présence	-	-
Total rémunération	261 780	246 780

Les jetons de présence comptabilisés pour la participation des membres des Comités de rémunération et d'audit ainsi que du Conseil d'administration s'élèvent à 55 K€ sur le semestre clos le 31 décembre 2019, la dette totale atteignant 325 K€ hors forfait social à cette même date.

4.5. Risque de liquidité, échéances des actifs et passifs

L'exposition du Groupe La Française de l'Energie au risque de liquidité peut être appréciée d'une part par le rapport de ses actifs courants sur ses passifs courants et d'autre part au regard de sa dette financière à moins d'un an, nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La Direction générale du Groupe La Française de l'Energie revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation soit assurée, en considération notamment de ses échéances d'actifs et passifs.

Le paragraphe « B/ Continuité d'exploitation » de la note 1.2 de la présente annexe aux comptes consolidés indique les différents éléments justifiant de cette continuité à la date de préparation des états financiers du Groupe pour ce semestre 2019.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2019 et au 30 Juin 2019 :

Échéances actifs et passifs - 31 décembre 2019	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants		725 000	527 068	1 252 068
Créances clients	1 581 842			1 581 842
Autres créances, dont CCA	2 182 956			2 182 956
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 740 999			4 740 999
Dettes financières (hors frais étalés)	-7 709 250	-10 796 782	-929 660	-19 435 692
Dettes fournisseurs	-4 650 526			-4 650 526
Autres passifs	-1 156 458	-284 125		-1 440 583
Montants nets par échéance - 31 décembre 2019	-5 010 437	-10 355 907	-402 592	-15 768 936

Échéances actifs et passifs - 30 juin 2019	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants		725 000	187 069	912 069
Créances clients	1 134 882			1 134 882
Autres créances, dont CCA	2 475 318			2 475 318
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 165 151			1 165 151
Dettes financières (hors frais étalés)	-2 297 391	-8 099 029	-3 166 517	-13 562 937
Dettes fournisseurs	-6 210 311			-6 210 311
Autres passifs	-1 361 755	-291 502		-1 653 257
Montants nets par échéance - 30 juin 2019	-5 094 106	-7 665 531	-2 979 448	-15 739 085

Le montant de dettes fournisseurs au 31 décembre 2019 comprend, tout comme au 30 juin 2019, un montant en litige de 2.465 K€ envers Entrepose Drilling, dont le Groupe ne s'attend pas à un règlement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 et des douze prochains mois.

4.6. Litiges et procédures juridiques en cours

A la date de préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Groupe est engagé dans divers litiges et procédures.

- (i) Un litige oppose La Française de l'Énergie à la société Entrepose Drilling SAS et concerne les services de forage et les prestations facturées par cette société pour la campagne de forage de Lachambre. La société considère que les déficiences du matériel de forage mis en œuvre par Entrepose Drilling n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés pour ce forage et que ces déficiences ont retardé la campagne de forage de la Société et lui ont causé un préjudice important qui justifie la suspension du paiement des dernières factures relatives à ce forage. Entrepose Drilling conteste cette position de la Société et avait engagé une procédure de référé pour obtenir le paiement de ces factures ainsi que d'indemnités de résiliation du contrat signé avec La Française de l'Énergie. Le montant total demandé se montait à 3.041 K€ hors taxes. La Société contestait ce fait, imputant la résiliation de ce contrat à Entrepose Drilling elle-même. Le 8 septembre 2017, le Tribunal de commerce de Paris, statuant en la forme des référés, a condamné la Société à payer à Entrepose Drilling la somme de 984 K€ hors taxes, décision exécutée.

Entrepose Drilling a engagé un contentieux au fond devant le Tribunal de commerce de Paris pour les factures dont le paiement a été rejeté par le Tribunal statuant en la forme des référés, portant sur un solde de factures de 2.067 K€ hors taxes. La Société a formulé quant à elle une demande reconventionnelle pour l'indemnisation des préjudices du fait des déficiences des prestations de forage fournies par Entrepose Drilling et de la résiliation abusive par cette dernière du contrat la liant à La Française

de l'Energie. Dans ce cadre, les conclusions récapitulatives ont été déposées auprès du Tribunal de commerce de Paris le 21 février 2019 par La Française de l'Energie, sur base d'un rapport de M. Pierre Gié produit le 7 février 2019, la société demandant ainsi un montant de 6.337 K€ ainsi que la restitution des sommes déjà versées dans le cadre du contrat initial (soit 1.184 K€ payé en exécution de l'ordonnance de référé du 8 septembre 2017 et 1.381 K€ versé en règlement de factures dans le cadre du contrat résolu).

La procédure est toujours en cours devant le Tribunal de commerce de Paris à cette date.

- (ii) Un litige oppose La Française de l'Energie à la Compagnie Financière de Saint Roch, qui a réclamé au cours de l'année 2017 un paiement complémentaire de 300 K€ au titre de prestations de services fournies dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société en juin 2016 et que celle-ci conteste. Cette demande a été rejetée par la Société dans la mesure où l'intégralité des sommes prévues par le contrat la liant à Compagnie Financière de Saint Roch avait déjà été réglées en accord avec les stipulations de ce contrat.

La Compagnie Financière de Saint Roch a néanmoins engagé le 5 octobre 2017 une action au fond devant le Tribunal de commerce de Paris, réclamant désormais 620 K€ en principal au titre des prestations de services qu'elle invoque, ainsi que 600 K€ euros au titre de la perte d'opportunité d'investissements divers et 50 K€ au titre du préjudice d'image et moral lui ayant été causé. La Société rejette l'ensemble de ces prétentions comme totalement infondées contractuellement, et a formulé une demande d'indemnisation pour procédure abusive d'un montant de 50 K€.

Suite à un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Paris le 22 février 2019, la Compagnie Financière de Saint-Roch a été déboutée de l'ensemble de ses demandes, La Française de l'Energie ayant été déboutée de sa demande au titre de procédure abusive. Un appel a été déclaré devant la Cour d'appel de Paris le 4 avril 2019 par la Compagnie Financière de Saint-Roch. En date du 7 octobre 2019, les conclusions ont été déposées pour le compte de La Française de l'Energie, plus 12 pièces au soutien de ces conclusions.

- (iii) Un litige oppose La Française de l'Energie à la Société Générale, suite à la non-exécution des tâches par la Société Générale lors de l'IPO de la Société en juin 2016. La Société réclame à ce titre le remboursement d'une partie des 1 M€ de frais prélevés par la Société Générale sur le montant total levé. En détail, La Française de l'Energie demande une condamnation à hauteur de 531 K€ portant sur la rémunération de la Société Générale et de 634 K€ au titre du remboursement des frais engagés du seul fait des manquements de la Société Générale à ses obligations. La partie adverse demandant elle 50 K€ à titre de dommages et intérêts pour procédure abusive.

Cette demande a été rejetée par jugement du Tribunal de Commerce de Paris le 27 septembre 2018 qui condamne également La Française de l'Energie à verser 25 K€ à la Société Générale en vertu de l'article 700 du code de procédure civile, versement ayant eu lieu au cours de l'année 2018.

Un appel a été interjeté par La Française de l'Energie le 30 octobre 2018, avec dépôt le 31 janvier 2019 de ses conclusions devant la Cour d'Appel de Paris, une décision étant attendue au cours du premier semestre 2020.

- (iv) Un litige prud'homal est actuellement en cours chez Gazonor, l'ensemble des risques pour le Groupe ayant été correctement évalués et comptabilisés dans les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2019. Par jugement du 18 septembre 2018, le Conseil de Prud'hommes de Lens a considéré que le licenciement était fondé mais pas sur une faute grave, requalifié en licenciement pour cause réelle et sérieuse. Le plaignant a interjeté appel de cette décision, aucune audience n'ayant encore été tenue à ce jour devant la Cour d'Appel, seules les conclusions et répliques ayant pour l'heure été échangées par les parties, les dernières ayant été produites en Juillet 2019.
- (v) En date du 16 août 2019, un recours a été déposé devant le Tribunal administratif de Lille par la société Gazonor contre une décision implicite de rejet de la part de l'Etat intervenue le 19 juin 2019 suite à une demande en date du 16 avril 2019. Cette demande visait au remboursement des frais supportés par Gazonor pour le déplacement d'une partie de la canalisation dont la société est propriétaire en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement par l'Etat d'une mise en 2x2 voies entre les communes de Vimy et Avion.

Arguant du fait que les frais de dévoiement encourus par la société Gazonor devrait être supportés par l'Etat car ne relevant pas de l'intérêt du domaine public occupé par la canalisation, la société sollicite le versement d'une indemnité totale de 232 K€ correspondant aux frais qu'elle a été contrainte d'engager pour déplacer la canalisation, dont 164 K€ de travaux directs.

Par courrier en date du 7 novembre 2019, la Dreal des Hauts-de-France indique que l'Etat est disposé à verser à Gazonor le montant des seuls frais occasionnés par les travaux de dévoiement, et non les autres frais engagés, soit un montant de 164 K€. Les discussions sont toujours en cours à la date d'arrêté des comptes semestriels.

- (vi) Une des filiales de La Française de l'Énergie, Concorde Energie Paris EURL, a été condamnée par un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 13 décembre 2017 à verser à la société RER Renouveau Energie Ressources une somme de 150 K€ en application d'un contrat de cession de droits miniers signé entre ces deux sociétés et en lien avec le renouvellement du permis « La Folie de Paris » le 22 octobre 2014. Concorde Energie Paris n'ayant pas fait de pourvoi en cassation, cette condamnation est devenue définitive.

Un seul paiement a été exécuté à ce jour, portant sur la somme de 5 K€ à laquelle la société Concorde Energie Paris a été condamnée par ce même arrêt au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

En date du 17 janvier 2020, la société Concorde Energie Paris a reçu une assignation à comparaître devant le tribunal judiciaire de Sarreguemines pour une audience le 14 février 2020, repoussée au 10 mars 2020, à la requête de la société RER Renouveau Energie Ressources. Cette assignation vise à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société Concorde Energie Paris en raison de l'incapacité supposée de cette dernière à régler la somme à laquelle elle a été condamnée en 2017 et de l'absence d'actifs lui permettant de faire face au passif exigé.

- (vii) Un contrôle fiscal était toujours en cours au début de ce premier semestre de l'exercice 2019/2020 au niveau de la société La Française de l'Énergie, contrôle dont

les conclusions avaient été notifiées à la société en date du 18 décembre 2018. Cette notification identifiait plusieurs motifs de redressement, portant à la fois sur les déficits reportables pour un total de 3.430 K€ et sur des retenues à la source pour 114 K€. Après plusieurs échanges, l'administration fiscale a, par un courrier en date du 11 décembre 2019, fait finalement droit aux demandes de La Française de l'Énergie pour 2.689 K€ de déficits reportables, soit un redressement portant sur 741 K€. Les retenues à la source redressées se montant elles, dont pénalités, à 71 K€. La Française de l'Énergie ayant accepté ce redressement, la mise en recouvrement est intervenue le 15 janvier 2020 pour les retenues à la source, le calcul des impôts différés actifs du Groupe au 31 décembre 2019 ayant lui été mis à jour en conséquence (voir la note 2.6 de cette annexe).

4.7. Information sectorielle

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne, articulée autour des indicateurs de coûts de prospection, de production et d'EBITDA par secteur opérationnel. Sur cette base, l'activité du Groupe est regroupée en deux secteurs opérationnels et qui se caractérisent par un modèle différent en termes d'exploitation et de valorisation du gaz. Ces secteurs opérationnels sont les suivants au 31 décembre 2019, recoupant à cette date les zones géographiques dans lesquelles l'activité du Groupe est présente aujourd'hui :

- Exploitation et valorisation du gaz de charbon (Moselle - Grand Est) : prospection, certification de réserves de gaz de charbon et récupération de ce gaz pour une valorisation en circuits courts.
- Exploitation et valorisation du gaz de mine (Pas-de-Calais - Hauts de France / Anderlues - Belgique) : captage de gaz issu des mines et valorisation sous forme de gaz, d'électricité ou de chaleur.

Les tableaux suivants présentent, par secteur, les informations sur le chiffre d'affaires et les informations relatives aux principaux actifs d'exploration et concessions de production détenus par le Groupe au 30 juin 2019 et 31 décembre 2019. Les indicateurs de résultat opérationnel et d'EBITDA ne font pas l'objet d'une analyse sectorielle par la Direction générale du Groupe.

Au 31 décembre 2019

	Gaz de charbon	Gaz de mines
	€	€
Chiffre d'affaires (6 mois)	-	4 179 704
Droits miniers	-	24 860 968
Actifs corporels et incorporels, dont remise en état	43 128 420	8 690 720
Flux d'investissement	298 162	124 284

Au 30 juin 2019

	Gaz de charbon	Gaz de mines
	€	€
Chiffre d'affaires (12 mois)	-	7 913 715
Droits miniers	-	24 972 299
Actifs corporels et incorporels, dont remise en état	42 855 185	8 927 870
Flux d'investissement	1 050 479	3 361 408

Les flux d'investissement tiennent compte des opérations de crédit-bail par La Française de l'Énergie (gaz de charbon) ainsi que des certificats d'économie d'énergie traités en diminution des flux d'investissement par Gazonor (gaz de mines).

Par zone géographique, le secteur hors France ne concerne que la Belgique au 31 décembre 2019. Cette zone présente un chiffre d'affaires sur ce semestre de 448 K€ et des investissements corporels de 30 K€ contre respectivement 126 K€ et 1.922 K€ sur l'exercice clos le 30 juin 2019.

4.8. Evènements postérieurs à la clôture

Dans le litige Compagnie financière de Saint-Roch, l'audience d'appel s'est tenue le 24 février 2020, les plaidoiries ayant été similaires à celles intervenues en première instance. La décision de la Cour d'Appel de Paris est attendue pour le 20 avril 2020.

Suite à l'assignation reçue par la société Concorde Energie Paris en vue de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à son encontre, et ce dans le cadre du litige RER Renouveau Energie Ressources, l'audience devant le Tribunal judiciaire de Sarreguemines s'est déroulée le 10 mars 2020 et s'est conclue par un renvoi au 28 avril 2020 afin de parvenir à une négociation sur base d'un calendrier de paiement de la somme de 150 K€ décrite en note 4.6 de cette annexe.

4.9. Périmètre de consolidation

Sociétés consolidées - 31 décembre 2019

	Pays	% contrôle	% intérêt
La Française de l'Énergie S.A.	France	Société mère	Société mère
EG Lorraine S.A.S.	France	100%	100%
EG NPC S.A.S.	France	100%	100%
Cellcius S.A.S.	France	100%	100%
LFDE International S.A.	Luxembourg	100%	100%
Gazonor Holding S.A.S.	France	100%	100%
Gazonor S.A.S.	France	100%	100%
Gazonor Benelux S.A.	Belgique	100%	100%
Concorde Energy Inc.	Etats-Unis	100%	100%
Concorde Energie Paris S.A.R.L.	France	100%	100%

Comme rappelé dans la note 1.1 de cette annexe, le périmètre de consolidation a évolué sur ce semestre par rapport au 30 juin 2019, la société Cellcius S.A.S. l'ayant intégré au 13 novembre 2019, date de sa création.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

CBP AUDIT ET ASSOCIES

3, QUAI KLEBER – 67000 STRASBOURG

TEL : 03.88.23.70.75

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC D'AIX EN PROVENCE BASTIA

CAPITAL DE 83 500 EUROS – RCS MARSEILLE 515 125 342

MAZARS

1, RUE DES ARQUEBUSIERS – 67080 STRASBOURG CEDEX

TEL : +33 (0) 3 88 15 45 50 - FAX : +33 (0) 3 88 37 00 39

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES - SOCIETE INSCRITE SUR LA
LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE COLMAR

CAPITAL DE 400 000 EUROS - RCS STRASBOURG 348 600 990

**LA FRANCAISE
DE L'ENERGIE***Information financière
semestrielle**Période du 1^{er} juillet
2019 au
31 décembre 2019***Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière
semestrielle**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE, relatifs à la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 20 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

**LA FRANCAISE
DE L'ENERGIE***Information financière
semestrielle**Période du 1^{er} juillet
2019 au**31 décembre 2019*

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur la note 1.1 intitulée « *Principes généraux et base de préparation des comptes consolidés* » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés condensés qui expose l'incidence de la première application au 1^{er} juillet 2019 de la norme IFRS 16 « *Contrats de location* » ;
- sur la note B intitulée « *Continuité d'exploitation* » de la section 1.2 « *Règles et méthodes comptables* » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés condensés qui décrit les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Strasbourg, le 26 mars 2020

Les commissaires aux comptes

**CBP AUDIT ET
ASSOCIES**

Daniel NOEL

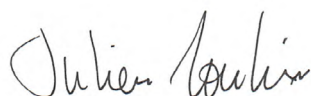
MAZARS

Laurence FOURNIER

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Forbach, le 25 mars 2020,



Julien MOULIN
Président-Directeur Général



LA FRANÇAISE DE L'ÉNERGIE

Société anonyme au capital social de 5.155.890 euros
Siège social: 1 avenue Saint-Rémy, Espace Pierrard, 57600 Forbach
501 152 193 RCS Sarreguemines